

À la jonction des cultures,
l'Algérie a un rôle précieux de passerelle à jouer

P-04

Younes Grar, consultant en
TIC, à l'EXPRESS : P-07

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D' INFORMATION /Lundi 27 Octobre 2025//N° 1191// PRIX 20DA

Sous la houlette de Noureddine Daoudi



p- 03

Sonatrach ouvre un nouveau chapitre



Politique et mémoire : Quand Tabarot prolonge le discours de Retailleau

P-16

Un modèle à repenser

P-02

L'industrie au coeur de la mutation économique nationale



Le « Tribunal international de Gaza » le confirme :

P-04

L'entité sioniste commet un génocide contre les Palestiniens

La Cour de Gaza, un tribunal symbolique international, a déclaré hier à Istanbul qu'Israël commettait un génocide contre le peuple palestinien à Gaza. La Cour a rendu sa décision finale concernant l'enquête sur les crimes commis par Israël dans la bande de Gaza, à l'issue de sa « session finale » qui a duré trois jours. La décision a été prise lors d'une audience à huis clos présidée par l'ancien rapporteur spécial des Nations unies pour la Palestine, Richard Falk.



Un modèle à repenser

L'industrie au coeur de la mutation économique nationale

Face aux défis économiques internes et aux turbulences internationales, la Commission des finances de l'Assemblée populaire nationale appelle à une réorientation du modèle industriel et à un meilleur ciblage des investissements vers les secteurs à forte valeur ajoutée.



■ Par Kader M.

Dans ce sillage, samedi dernier, dans son intervention, le président de la Commission des finances et du budget, Mohamed Benhachem, a, lors de son intervention samedi, mis en exergue l'importance, voire la nécessité de la révision du modèle industriel national, au vu des défis économiques internes et des fluctuations internationales, exigeant l'orientation des ressources financières vers les secteurs productifs à forte valeur ajoutée. Chapeautant l'audition de la commission des finances et du budget de

l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2026, Mohammed Benhachem a expliqué que le budget alloué au secteur de l'industrie pour l'année 2026 demeure un message politique et économique incarnant véritablement la volonté de l'État de mettre en place une base industrielle solide, intégrée et durable. Le même responsable a insisté, dans ce contexte, sur la nécessité de l'engagement du pouvoir législatif quant au suivi de l'exécution de ce budget et à l'évaluation de ses résultats,

afin d'être à la mesure des aspirations des citoyens et de renforcer ainsi la position de l'industrie nationale, tant au niveau interne qu'externe.

Le développement tributaire de la locomotive « Industrie »

Le ministre de l'Industrie, Yahia Bachir, a lors de son intervention réitéré l'objectif primordial de son département ministériel quant à la nécessité de la poursuite de ses efforts pour l'augmentation de la contribution du secteur industriel au produit intérieur brut (PIB), à des fins d'atteinte des 13 % à l'horizon 2027, conformément à l'objectif fixé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Pour cela, Yahia Bachir a affirmé que « parvenir à l'objectif fixé par le président de la République, en l'occurrence concrétiser une contribution du secteur de l'industrie à 13 % du PIB, ne relève pas de l'impossible, à la condition de joindre nos efforts ». Tout en qualifiant l'industrie de « locomotive » du développement dans le pays, le ministre a tenu à rassurer quant à la poursuite sans relâche des efforts, en déclarant que le travail « se poursuit sur la base d'une vision intégrée, qui nous permet de hisser notre pays à la place qui lui sied dans le concert des nations ».

Nécessité de l'implantation de projets industriels dans les nouvelles wilayas

L'encouragement du partenariat public-privé, la relance des usines à l'arrêt et l'exploitation des infrastructures abandonnées, ainsi que l'ouverture des unités de production nationales à l'arrêt et la relance, plutôt la remise en marche, des usines fermées (ou à l'arrêt) ; telles sont les préoccupations soulevées lors de l'audience. D'autre part, l'accélération de l'aménagement des zones d'activités industrielles à travers le pays, la mise en place des projets industriels dans les nouvelles wilayas, l'adoption des mécanismes de suivi et d'évaluation périodiques, ont été soulignées à l'occasion. Enfin la publication des rapports sur les étapes d'avancement des projets ainsi que l'accélération de la numérisation de l'administration industrielle et le développement des systèmes d'information statistique précis pour appuyer la prise de décision n'ont pas été en reste.

K.M.

qualifiant leur partenariat de stratégique

Cevital et Haier s'allient pour bâtir un hub industriel en Algérie

Le groupe Cevital et le géant mondial de l'électroménager Haier viennent de conclure un partenariat qualifié de stratégique lors d'une cérémonie organisée au Centre international des conférences (CIC) d'Alger. Cet accord consacre la création d'une joint-venture industrielle inédite en Algérie, marquant une étape décisive dans la coopération économique et technologique entre Alger et Pékin. Dans un communiqué publié sur sa page LinkedIn, Haier Algérie évoque « une nouvelle ère de coopération économique, technologique et durable » entre les deux pays. Le groupe chinois décrit son alliance avec Cevital comme « fondée sur la confiance et la performance », soulignant son engagement pour le transfert de savoir-faire et la formation de talents locaux. Les deux partenaires affichent une vision commune : faire de l'Algérie un hub industriel et technologique régional. Haier y voit l'opportunité de produire localement, d'innover et de contribuer activement à la souveraineté industrielle nationale. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité de l'accord signé en juillet 2024, qui prévoit la production d'une large gamme d'appareils électroménagers au sein du complexe industriel de Samha, filiale de Cevital située à Guedjel, à Sétif, où sont déjà fabriqués les produits de la marque Brandt (rachetée en 2014). Cet investissement, évalué à 500 millions d'euros, constitue l'un des plus importants du secteur privé algérien. Dans un premier temps, l'usine de Sétif produira des lave-linge, des lave-vaisselle, des réfrigérateurs, des téléviseurs et des climatiseurs, avant d'élargir sa gamme aux appareils de cuisson, plaques, fours et cuisinières. L'unité dispose d'une infrastructure industrielle de pointe, comprenant 94 machines d'injection plastique, des équipements d'emboutissage métallique, des lignes d'impression de cartes mères et de fabrication de moteurs de lave-linge en partenariat avec le groupe brésilien WEG, ainsi que des installations de recyclage d'aluminium. Ces capacités permettent à Cevital et Haier d'atteindre des taux d'intégration dépassant les 70 %, tout en respectant les standards internationaux. Pour Haier, l'Algérie représente un marché stratégique et un point d'appui pour l'expansion de ses activités sur le continent africain, en complément de ses sites majeurs en Égypte. Ce projet est porteur de retombées positives pour le consommateur algérien, qui bénéficiera d'appareils de qualité supérieure, mais aussi pour l'économie nationale, dans un contexte où les autorités encouragent fortement la production locale et les exportations. Lors d'une récente visite du complexe de Sétif, Li Dapeng, directeur général de Haier pour la région MENA, a affirmé que la marque proposera « une large gamme d'appareils dotés des technologies les plus avancées, offrant une expérience utilisateur unique et personnalisée ». Pour Samir Boulaiche, directeur général de Samha, cette alliance « permettra de répondre aux attentes des clients algériens en quête de produits premium, au design soigné et à la pointe de l'innovation ».

R.E

Lutte contre la cybercriminalité mondiale

L'Algérie en première ligne

Après la signature par l'Algérie de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la cybercriminalité, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Lounès Magramane, a longuement évoqué l'attachement de l'Algérie au multilatéralisme, qu'il a qualifié de « pilier essentiel » des réponses collectives face à la montée des crimes électroniques. Lors de la conférence de haut niveau tenue hier à Hanoï (Vietnam), à l'occasion de la cérémonie de signature, Magramane a mis en avant l'importance de la coopération internationale comme outil fondamental pour relever les défis technologiques et sécuritaires du monde contemporain. Il a salué, à cette occasion, le rôle moteur joué par l'Algérie dans la présidence du Comité spécial chargé d'élaborer cette

convention, désormais considérée comme un cadre juridique contraignant pour la lutte mondiale contre la cybercriminalité. Cette convention inédite prévoit la mise en place de mécanismes innovants d'enquête et d'échange de preuves électroniques afin d'adapter les instruments juridiques traditionnels aux réalités du numérique. Elle introduit également un système mondial de coopération 24 h/24 et 7 j/7 entre les États signataires pour mieux contrer les infractions en ligne. Sur le plan national, Magramane a mis en exergue les efforts engagés par l'Algérie sous l'impulsion du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a fait de la transformation numérique une priorité stratégique. Cette orientation s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale ambitieuse, visant à moderniser les institutions, renforcer la sécurité numérique et promouvoir l'innovation.

Les participants à la conférence ont salué la contribution de l'Algérie, notamment à travers le travail de l'ambassadrice Fouzia Mebarki, qui a conduit avec succès les négociations durant quatre années en tant que présidente du Comité spécial. Son action a été déterminante pour l'adoption du texte par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2024 et son ouverture à la signature à Hanoï. Cette adoption représente une victoire diplomatique majeure pour l'Algérie, qui s'impose désormais comme un acteur central dans la gouvernance mondiale du numérique. Le traité, premier du genre au niveau international, érige un cadre universel d'enquête et de poursuite des infractions commises en ligne, allant des fraudes financières aux contenus à caractère sexuel impliquant des mineurs, en passant par le blanchiment d'argent et la diffusion d'images

intimes sans consentement. Selon les Nations unies, cette convention « remodelera la manière dont les pays combattent la cybercriminalité », à un moment où les menaces numériques connaissent une hausse exponentielle. Pour de nombreux États, en particulier ceux du Sud, ce texte représente une opportunité historique d'accéder à des formations, à une assistance technique et à des mécanismes de coopération en temps réel. Les experts estiment que le coût mondial de la cybercriminalité pourrait atteindre 10 500 milliards de dollars par an d'ici 2025, soulignant ainsi l'urgence d'une réponse collective et coordonnée. Pour l'Algérie, ce traité constitue non seulement une victoire diplomatique, mais aussi une affirmation de sa volonté de participer activement à la régulation mondiale du cyberspace et à la construction d'un ordre numérique plus sûr et plus équitable.

L'EXPRESS



Quotidien national
d'information édité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zoulouache,
Kouba, Alger
Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :
NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YUCEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication
d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : **agence.regie@anep.com.dz**
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou
tout autre document et illustration
adressés ou remis à la Rédaction ne
sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une réclamation.

Sous la houlette de Nouredine Daoudi

Sonatrach ouvre un nouveau chapitre

Sous la direction de son nouveau PDG, Nouredine Daoudi, Sonatrach amorce une nouvelle ère de transformation, marquée par l'augmentation de la production, le renforcement des partenariats internationaux et l'intégration de technologies de pointe.



■ Par Youcef S.

Un nouveau souffle anime Sonatrach. Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, a installé, hier, Nouredine Daoudi à la tête du groupe, en remplacement de Rachid Hachichi. La cérémonie, organisée au siège de la direction générale de Sonatrach, s'est déroulée en présence des membres du conseil d'administration, du président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft), Samir Bakhti, du président de l'Autorité de régulation

des hydrocarbures, Amine Ramini, ainsi que de plusieurs hauts responsables du ministère et du groupe. Cette nomination marque une nouvelle étape dans la stratégie de modernisation et d'expansion de Sonatrach, appelée à produire davantage, à nouer plus de partenariats et à intégrer les technologies les plus avancées pour renforcer sa compétitivité. Dans son allocution, le ministre Arkab a souligné que cette orientation s'inscrit dans la vision du président de la République visant à consolider la position de l'Algérie comme fournisseur énergétique fiable et acteur clé de la transition énergétique mondiale. Ainsi, le nouveau management de Sonatrach

aura pour mission d'accroître la production nationale d'hydrocarbures, en particulier du gaz naturel, énergie propre et stratégique pour le pays, tout en développant la pétrochimie afin de créer davantage de valeur ajoutée et de réduire la dépendance aux importations. Le groupe devra également élargir ses partenariats internationaux, notamment avec de grandes compagnies telles que Chevron et ExxonMobil, et intensifier la coopération technologique pour optimiser la recherche, l'exploration et la production. Arkab a insisté sur la nécessité pour Sonatrach d'embrasser pleinement l'innovation, en intégrant les technologies numériques et l'intelligence artificielle dans la gestion des opérations, la maintenance prédictive et la surveillance des champs. Le groupe est aussi appelé à accélérer ses efforts en matière de transition énergétique, à travers la réduction des émissions de carbone et le développement de projets de captage et de stockage du CO₂ (CSC). Le ministre a rappelé que Nouredine Daoudi, fort de plus de 35 ans d'expérience dans le secteur, dont 32 dans l'exploration pétrolière, est reconnu pour sa vision stratégique et sa capacité à piloter des projets complexes. Ancien président d'Alnaft, il a été un précurseur de la transformation numérique dans le secteur énergétique en lançant une plateforme digitale de promotion des projets pétroliers. Cette expertise sera mise à profit pour accélérer la modernisation de Sonatrach et renforcer son positionnement sur les marchés mondiaux. En saluant les efforts de Rachid Hachichi à la tête du groupe, Mohamed Arkab a appelé le nouveau PDG à « aller plus loin », à stimuler l'innovation et à mobiliser les cadres du groupe autour d'un objectif commun : faire de Sonatrach une entreprise plus performante, plus ouverte sur le monde et plus durable. Le ministre a rappelé que le groupe joue un rôle essentiel dans la sécurité énergétique nationale et dans la réalisation des grands projets structurants, notamment ceux liés au dessalement de l'eau de mer, qui bénéficient du savoir-faire du secteur des hydrocarbures. Avec cette nouvelle direction, Sonatrach s'engage sur la voie d'une production accrue, fondée sur la technologie, le partenariat et l'innovation, confirmant ainsi sa volonté de demeurer un pilier de la souveraineté énergétique et un acteur incontournable de la nouvelle économie mondiale de l'énergie.

Y.S.

Investissements, technologies et énergies propres

Sonatrach et Equinor veulent élargir leur partenariat au-delà du gaz

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu, hier, au siège de son département, le vice-président exécutif Exploration et Production internationale du groupe énergétique norvégien Equinor, Philip Mathieu, en présence de cadres des deux parties. Selon un communiqué du ministère, la rencontre a été consacrée à l'examen de l'état et des perspectives de la coopération bilatérale dans le secteur des hydrocarbures, notamment les opportunités d'investissement d'Equinor en Algérie dans les domaines de la recherche, de l'exploration et de la production. Les deux responsables ont salué la qualité du

partenariat entre Sonatrach et Equinor, illustré par les projets gaziers d'In Salah et d'In Amenas, considérés comme un modèle de réussite technique et économique. Les discussions ont également porté sur les moyens d'élargir la coopération à de nouveaux segments, tels que la pétrochimie, la protection de l'environnement, la réduction et le captage du carbone (CCS), ainsi que la production de carburants à faible teneur en carbone, dans le cadre de la transition énergétique. Le ministre Arkab a mis en avant les atouts du nouveau cadre législatif sur les hydrocarbures, garantissant un climat d'investissement attractif, transparent et compétitif. Il a également

évoqué les perspectives de coopération dans la formation, la recherche et l'innovation technologique appliquée à l'industrie pétrolière et gazière. De son côté, Philip Mathieu a salué la stabilité du partenariat avec Sonatrach et réaffirmé la volonté d'Equinor de renforcer sa présence en Algérie, tout en explorant de nouveaux domaines, notamment les énergies propres, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions industrielles. Présente en Algérie depuis 2004, Equinor collabore avec Sonatrach et British Petroleum (BP) sur les projets d'In Salah et d'In Amenas, ainsi que sur un projet d'exploration à Timissit.

ÉDITORIAL l'EXPRESS

Un plan Marshall pour l'industrie

■ Par Merouane Korsou

Le secteur industriel est-il en pleine mue et, surtout, en train de connaître de profondes transformations pour qu'il reprenne sa véritable place dans l'économie nationale, celle de locomotive du développement ? La sortie samedi du ministre de l'Industrie devant la commission des finances de l'APN relativement à l'examen du PLF2026 est de celles qui appellent à des changements structurels dans la mise en place d'une industrie performante, qui puisse s'adapter aux bouleversements financiers et économiques mondiaux en cours. Dans ce registre, il y a d'abord la position du président de cette commission, Mohamed Benhachem, qui suggère de réviser le modèle industriel national actuel et de l'adapter ensuite aux défis industriels et technologiques actuels et à venir, de sorte que ce secteur puisse devenir un des bras solides et vertueux du développement économique de l'Algérie de demain. Cette politique industrielle nouvelle à laquelle aspire en fait l'Algérie, c'est tout simplement remettre à plat tout le préexistant actuel et repartir sur de nouvelles bases qui prennent en compte d'une part les capacités intrinsèques du pays en termes d'infrastructures, de financements, de formation d'une main d'œuvre hautement qualifiée, et mettre en place, d'autre part, un environnement riche en start-up qui seront la courroie de transmission entre le hard industriel et le soft power de la relance technologique et financière du secteur par des entreprises issues de la Tech et des universités qui seront en quelque sorte le cerveau et la tour de contrôle du nouveau modèle industriel auquel aspirent les pouvoirs publics. C'est d'ailleurs un des objectifs du secteur, qui doit contribuer au moins à 13 % du PIB national à l'horizon 2027, selon les projections du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Pour y parvenir, il faut cependant mettre en place les mécanismes qui puissent mettre le secteur dans les conditions idéales pour devenir une courroie de transmission du développement. Devant la Commission, le ministre en charge du secteur l'a d'ailleurs reconnu : « Atteindre l'objectif fixé par le président de la République, à savoir porter la contribution du secteur de l'industrie à 13 % du PIB, ne relève pas de l'impossible, si nous joignons nos efforts. » Certes, ce renouveau escompté ne naîtra pas du néant, car le tissu industriel existe, et il s'agit seulement, dans un premier temps et avant les grandes manœuvres de production d'un secteur vital et performant, de remettre en place les usines et les entreprises à l'arrêt faute de financements ou d'aides publiques, de stimuler un solide partenariat public-privé, d'associer les start-up au mouvement global et de trouver deux éléments fondamentaux : financements et technicité. Il s'agit par ailleurs, si on parle d'un véritable renouveau industriel, de structurer au mieux les nouvelles zones d'activités industrielles et de créer des espaces et des territoires dédiés à la production industrielle, sous toutes ses formes, de la pièce détachée produite en sous-traitance aux grosses machines pour faire fonctionner de nouveaux process industriels. C'est en fait un véritable plan Marshall qu'il faut mettre en place, avec ses financements, ses techniciens et ingénieurs, des usines nouvelles ou restaurées, et, surtout, des débouchés pour la production nationale, à l'ombre de la sécurité des financements des grands projets structurants, producteurs d'un secteur industriel tourné vers l'export et la performance. Cela est-il possible ? L'Algérie dispose de tous les éléments matériels, financiers, du savoir-faire et politiques pour produire avant 2030 une industrie capable de créer de la richesse, des emplois en permanence, et une dynamique industrielle pérenne. Le made in Algeria, quoi !

M. K.

■ Par Karima Baba Aissa

À la jonction des cultures

L'Algérie a un rôle précieux de passerelle à jouer

Dans un contexte mondial traversé par les crispations identitaires et religieuses, la rencontre, en juillet dernier, entre le président Abdelmadjid Tebboune et le pape Léon XIV au Vatican marque un tournant diplomatique. Vingt ans après la dernière visite d'un chef d'État algérien auprès du souverain pontife, cet entretien a, selon Mgr Jean-Paul Vesco, archevêque d'Alger, « fait tomber bien des barrières ». Dans un échange avec Horizon, il revient sur la portée de cette visite, le rôle du dialogue interreligieux en Algérie et la nécessité d'une réconciliation des mémoires entre Alger et Paris.



Quelques jours avant cet entretien, Mgr Vesco avait lui-même été reçu par le président Tebboune. Un geste qu'il qualifie de fraternel et symbolique. « C'était un échange fraternel, une marque de confiance », confie-t-il. « Je n'ai donc fait aucune déclaration publique, par respect pour la nature de cette rencontre. » Cette audience intervient dans un climat d'apaisement diplomatique et d'ouverture culturelle entre Alger et le Saint-Siège. Pour l'archevêque, la visite du président au Vatican constitue « un signe fort des bonnes relations entre le Saint-Siège et l'Algérie ». Il rappelle que cette dynamique s'est consolidée depuis la venue, en octobre 2022, de Mgr Paul Richard Gallagher, secrétaire pour les relations avec les États du Saint-Siège, à l'occasion du cinquantenaire des relations diplomatiques entre les deux pays. « Cette dynamique témoigne d'un approfondissement réel des échanges », estime-t-il. Pour Mgr Vesco, la portée de cette rencontre dépasse la diplomatie classique. « Cette rencontre a d'abord été profondément humaine. Elle a fait tomber bien des barrières », affirme-t-il. Le pape Léon XIV, ancien archevêque ayant séjourné à deux reprises en Algérie avant son élection, « porte une affection sincère pour ce pays et pour son peuple ». Le président Tebboune, poursuit-il, « a toujours exprimé son respect pour l'Église catholique ». « Ce respect est pleinement réciproque », ajoute-t-il. Cette convergence, estime-t-il, ouvre des perspectives de coopération dans les domaines de la culture, de la solidarité et de l'action humanitaire. Installé à Alger depuis plus de vingt ans, Mgr Vesco revendique une Église inscrite dans le tissu social, fidèle à la ligne tracée par ses prédécesseurs. « En Algérie, pays musulman, il y a néanmoins une place pour une minorité chrétienne », rappelle-t-il. « L'Église y est présente depuis longtemps, avec Saint Augustin comme figure emblématique. Après l'in-

dépendance, le cardinal Duval a encouragé les religieux à rester pour témoigner qu'il était possible de vivre en frères et sœurs ». Aujourd'hui, cette mission demeure inchangée. L'archevêque défend l'idée d'une Église « citoyenne et inclusive ». « Non pas au sens de la revendication, mais dans celui du partage des responsabilités : le droit de participer à la construction de la société, dans le respect des valeurs et des traditions algériennes. Nous agissons dans les

domaines de la culture, de la solidarité, de l'éducation. C'est ainsi que l'on apprend à se connaître et à coopérer sans chercher à convertir ni dominer. » Sur la question sensible de l'intégrisme religieux, Mgr Vesco adopte un ton mesuré mais ferme. « Je ne connais pas en détail la stratégie des pouvoirs publics, et je ne suis pas associé à la politique. Mais, en tant qu'archevêque, je considère le fondamentalisme et l'extrémisme religieux comme une dérive dangereuse de

la foi. D'où qu'ils viennent, il faut les combattre. » Et de rappeler : « Lorsqu'une personne disparaît ou souffre à cause d'une interprétation de la religion, c'est l'ordre public lui-même qui est menacé. Les autorités, en Algérie comme ailleurs, doivent agir pour prévenir ces dérives. Pour nous, croyants, la fraternité consiste à reconnaître l'autre dans ce qu'il est et dans ce qu'il croit. » Interrogé sur la montée de l'islamophobie en Europe, l'archevêque appelle à la nuance

et à la vigilance. « Beaucoup d'Occidentaux, notamment en France, ne sont pas islamophobes. L'islamophobie se nourrit de la peur, de la méconnaissance et du repli communautaire ». Il voit dans l'Algérie une position singulière, capable de jouer un rôle de médiation culturelle et religieuse : « L'Algérie, par son histoire et sa géographie, se trouve à la croisée du monde occidental et du monde arabo-musulman. Elle n'est ni tout à fait l'un, ni tout à fait l'autre : elle a un rôle précieux de passerelle à jouer. » Mgr Vesco convoque ici la mémoire de Mgr Pierre Claverie, évêque d'Oran assassiné en 1996 : « Il disait que chacun devait avoir un ami musulman. J'ajouterais volontiers aujourd'hui que chaque musulman devrait aussi avoir un ami chrétien et un ami juif. » L'archevêque, installé depuis deux décennies en Algérie, porte un regard lucide sur les séquelles de l'histoire coloniale. « Ayant vécu plus de vingt ans ici, je ressens cette douleur : elle n'est pas seulement historique, elle est intime. Toute colonisation est une violence, un viol du peuple. Le drame, c'est que cette violence n'a pas été pleinement reconnue. » Ce silence, ajoute-t-il, « entretient les tensions actuelles entre l'Algérie et la France ». D'où son appel à « une réconciliation des mémoires, non pour accuser, mais pour libérer les générations à venir ». Il conclut avec gravité : « Il est temps de se reconnaître et de construire une fraternité réelle. Ce n'est pas seulement une parole d'archevêque, mais celle d'un homme attaché à la vérité et à l'amitié entre les peuples. » À travers cet entretien, Jean-Paul Vesco ne se pose ni en diplomate ni en militant, mais en témoin d'une fidélité, celle d'une Église enracinée en Algérie, porteuse d'un message de fraternité et de vérité. En évoquant la mémoire coloniale, l'extrémisme et la méfiance religieuse, l'archevêque d'Alger rappelle que la paix ne se décrète pas, elle se construit, patiemment, à la rencontre de l'autre.

K.B.A.

Le « Tribunal international de Gaza » le confirme :

Israël commet un génocide contre les Palestiniens

■ Par Hakim H.

La Cour de Gaza, un tribunal symbolique international, a déclaré hier à Istanbul qu'Israël commettait un génocide contre le peuple palestinien à Gaza. La Cour a rendu sa décision finale concernant l'enquête sur les crimes commis par Israël dans la bande de Gaza, à l'issue de sa « session finale » qui a duré trois jours. La décision a été prise lors d'une audience à huis clos présidée par l'ancien rapporteur spécial des Nations unies pour la Palestine, Richard Falk. La Cour de Gaza est une initiative internationale indépendante fondée à Londres en novembre 2024 par des universitaires, des intellectuels, des défenseurs des droits humains et des représentants d'organisations civiles, en raison de l'échec total de la communauté internationale à appliquer le droit international dans la bande de Gaza. Les audiences de la Cour ont été organisées autour de thèmes tels que les crimes et le ciblage des civils, les infrastructures civiles, la complicité, le système international, la résistance et la solidarité. Dans sa décision, le tribunal a déclaré que le recours par Israël à la famine comme arme, au déni de soins médicaux et au déplacement forcé constituait des moyens de punition collective et de génocide à l'encontre de tout un peuple. Elle a souligné qu'Israël commettait un génocide continu contre le peuple palestinien à Gaza, dans le cadre d'un système d'apar-

theid à grande échelle fondé sur l'idéologie sioniste suprémaciste. Elle a expliqué que les gouvernements occidentaux, en particulier les États-Unis, étaient complices de ce crime, en fournissant à Israël une protection diplomatique, des armes, des équipements militaires, des renseignements, une aide militaire, une formation, en maintenant des relations économiques et, dans certains cas, en coopérant aux actes de génocide. La Cour a souligné la nécessité de traduire en justice tous les responsables politiques, militaires, économiques et idéologiques, par tous les moyens légaux et dans toute la mesure permise par la loi. Elle a également insisté sur la nécessité d'exclure Israël des institutions et organismes internationaux, en particulier des Nations unies, de ses agences et de ses organismes affiliés. Elle a appelé à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies « Unis pour la paix », afin de permettre à cette dernière de prendre des mesures collectives pour créer une force de protection des territoires palestiniens et mettre fin au génocide, compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité des Nations unies en raison du droit de veto américain. La Cour a souligné la nécessité d'identifier et de cartographier les sources de puissance du régime sioniste et ses principaux soutiens, à travers une stratégie mondiale fondée sur les droits, visant à éliminer les structures sionistes. Elle a insis-

té sur la nécessité de construire un mouvement mondial contre le sionisme, dans le but de l'affaiblir. Il faut l'isoler et éliminer toutes ses sources, grâce à une action politique, juridique, économique, académique, culturelle, technologique et sociale coordonnée. Le 8 octobre 2023, Israël a lancé sa guerre d'extermination à Gaza, avec le soutien des États-Unis. Elle a duré deux ans, faisant 68 519 morts et 170 382 blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, et détruisant 90 % des infrastructures civiles. Le président de l'université d'Istanbul, le professeur Osman Bülent Zülfikar, a déclaré que le silence du monde face à l'injustice commise par Israël dans la bande de Gaza était tout à fait inacceptable. Dans un discours prononcé lors de la séance de clôture du tribunal, M. Zülfikar a déclaré que le meurtre injustifié de personnes et leur expulsion forcée de leur patrie existaient hier, existaient aujourd'hui et existeraient encore demain, soulignant ainsi la nécessité d'agir collectivement pour empêcher que cela ne se reproduise à l'avenir. Il a affirmé que la communauté universitaire ne devait pas rester silencieuse face à l'injustice et qu'il était essentiel de clarifier les mesures à prendre pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent. Il a précisé que l'université d'Istanbul avait été l'une des premières institutions à prendre position contre l'agression israélienne sur Gaza, publiant une déclaration de solidarité

avec le peuple palestinien quelques jours après le début des attaques sur la bande de Gaza, le 7 octobre 2023. Pour sa part, Taha Ayhan, président du Forum islamique de coopération pour la jeunesse, a déclaré que le tribunal de Gaza avait clairement révélé les faits douloureux. Il a exprimé sa fierté que le forum ait apporté son soutien logistique à cette initiative mondiale indépendante, lancée par le professeur Richard Falk au milieu de l'année 2024. Aihan a souligné que l'agression israélienne avait causé la mort de plus de 60 000 civils, blessé environ 200 000 autres et déplacé près de deux millions de personnes. Il a ajouté que, depuis sa création, le tribunal de Gaza était une plateforme morale et juridique qui mettait en évidence l'ampleur de la tragédie dans la bande de Gaza, condamnait l'échec des institutions internationales et rappelait que le silence aggravait l'injustice. Parallèlement aux audiences du tribunal, une série d'activités avait été organisée pour mettre en lumière les massacres commis contre les Palestiniens dans la bande de Gaza. Le documentaire La preuve avait été projeté dans la salle d'honneur de la faculté des lettres de l'université d'Istanbul, en marge des audiences finales du tribunal, qui avaient débuté jeudi dans la ville. Le film présente des preuves visuelles des crimes commis par Israël à Gaza et documente les violations qui constituent des crimes de guerre.

H.H.

Une campagne de reboisement au succès retentissant

Plus de 1,39 million d'arbres plantés à travers le pays

Après le succès éclatant de la campagne de reboisement, le gouvernement passe à l'étape suivante, celle de rendre l'investissement forestier concret et rentable, avec comme objectif central : verdier le pays, relancer le Barrage vert et réduire la dépendance du marché national aux importations de bois.



■ Par Meriem Kaci

Les textes d'application relatifs à l'investissement dans le domaine sylvicole ont été examinés par le gouvernement. Ils seront publiés prochainement dans le Journal officiel pour se lancer dans cette opération et permettre l'investissement dans ce créneau. C'est ce qu'a révélé hier Djamel Touahria, directeur général de la direction générale des forêts (DGF), lors de son passage à la radio nationale. Le directeur de la DGF s'est exprimé hier au lendemain du lancement de la campagne nationale de reboisement, à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre. Cette campagne, baptisée « Verte, avec la volonté de Dieu », a connu, selon le directeur de la DGF, un « franc succès ». Il a indiqué que plus de 1,39 million d'arbres ont été plantés à travers le pays. Cette initiative a largement

dépassé les objectifs fixés grâce au grand élan populaire qui reflète une conscientisation environnementale croissante face aux défis du changement climatique, de la désertification et du réchauffement. Il a affirmé que ces résultats encourageants sont le fruit d'une collaboration efficace entre les pouvoirs publics et la société civile. Ils témoignent de la volonté commune d'avancer vers un futur écologique durable. Cette opération a permis de planter une variété d'arbres adaptés à chaque région provenant de l'Institut d'ingénierie et la Direction générale des forêts a tenu à le rappeler, M. Touahria. Dans le Nord, les autorités publiques ont visé le traitement des bassins versants pour lutter contre l'érosion hydrique et protéger les barrages de l'envasement. Dans les Hauts Plateaux, des espèces adaptées aux climats arides et semi-arides afin de lutter contre l'ensablement et la désertification ont été plantées. Quant au Sud, l'effort

a porté sur le renforcement des ceintures vertes pour préserver les infrastructures socio-économiques — routes, voies ferrées et agglomérations. Le directeur de la DGF a ajouté, en outre, que la campagne de reboisement a coïncidé avec la Journée nationale de l'arbre et s'étalera jusqu'au 21 mars, date de la Journée mondiale de l'arbre. L'objectif de cette initiative, a-t-il dit, est de réhabiliter les zones affectées par les incendies des années précédentes et d'étendre les surfaces forestières dans l'ensemble du pays. Toujours, dans le cadre de la valorisation du patrimoine forestier, il a rappelé que la loi 23/21 relative aux forêts et aux richesses forestières, visant à leur préservation, leur valorisation et leur exploitation rationnelle dans le cadre d'une vision globale et durable, a ouvert la voie à l'investissement sylvicole. Il a révélé dans cette optique que les textes d'application relatifs à l'investissement dans le domaine forestier ont été examinés par le gouvernement. Ils seront publiés prochainement dans le Journal officiel pour se lancer dans cette opération et permettre l'investissement dans ce créneau. Touahria a fait savoir que des superficies ont été consacrées à des investisseurs pour planter des arbres à bois qui sont à croissance rapide et de qualité. Cette stratégie vise à satisfaire les besoins du marché national et à réduire la facture d'importation. Ce dernier a fait savoir que la production nationale en bois ne dépasse pas les 100 000 m³ annuellement. « Ce qui est loin de répondre aux besoins du marché et des opérateurs de la filière du bois », ajoute l'hôte de la chaîne 1. Dans ce sens, la DGF a convenu avec des importateurs du bois de leur allouer des espaces pour planter des arbres à bois, à croissance rapide. Une opération qui sera lancée à Laghouat en grande partie, et aussi à Naama, pour réduire la facture d'importation. Concernant la relance du projet du Barrage vert, a annoncé que, depuis sa reprise opérationnelle le 29 octobre 2023, 26 000 hectares ont déjà été reboisés, avec un taux de succès de plus de 98 %, grâce à la supervision d'institutions spécialisées et à un bureau d'études spécialisé qui suit les travaux sur le terrain. Son objectif de porter la couverture forestière à 4,7 millions d'hectares d'ici 2027, avec le reboisement qui maintiennent la séquestration du carbone forestier. Dans un autre registre, il a fait savoir que les superficies touchées par les feux de forêt ont relativement diminué. Selon un bilan préliminaire, à environ 4090 hectares, après avoir dépassé les 40 000 hectares les années précédentes. « 900 ha du patrimoine forestier, 200 ha d'arbres fruitiers. Le reste, c'est des incendies de maquis et de broussailles.

M. Ka

Concours de recrutement d'Algérie Poste

Les candidats invités à se connecter à la plateforme électronique

Algérie Poste a invité, hier, les candidats au concours de recrutement à se connecter à la plateforme électronique dédiée à cet effet pour vérifier, au préalable, que l'accès fonctionne correctement, indique un communiqué de l'entreprise. « Dans le cadre de la préparation du concours de recrutement et afin d'assurer le bon déroulement de l'examen, il est demandé à l'ensemble des candidats de se connecter à la plateforme électronique, en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été communiqués, pour vérifier, au préalable, que l'accès fonctionne correctement », précise la même source. Cette vérification préalable est indispensable pour garantir un accès sans difficulté à la plateforme le jour de l'examen, a insisté Algérie Poste, invitant les candidats à changer de navigateur internet en cas de difficultés techniques.



Transport urbain et suburbain Ouverture d'une nouvelle ligne entre Sidi Moussa et Barraki

La société publique de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) a annoncé, hier, l'ouverture d'une nouvelle ligne reliant le quartier El Rais, dans la commune de Sidi Moussa, à la station de Baraki, en passant par le rond-point de la localité, à compter d'aujourd'hui. Dans un communiqué, l'ETUSA a précisé que le premier départ de cette ligne aura lieu à 6 h 10 depuis El Rais en direction de Baraki, via le rond-point. Le dernier départ depuis la station de Baraki vers El Rais est prévu à 18 h 20, alors que le prix du ticket a été fixé à 20 dinars.

Sous l'égide de l'OIPC et de la Protection civile

Une session de formation pour renforcer la réponse médicale aux catastrophes

La Direction générale de la Protection civile, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Protection civile (OIPC), a entamé hier une session de formation en médecine de catastrophe à Alger. La formation qui se poursuivra au 30 octobre destinée aux médecins de la Protection civile issus de plusieurs pays membres — notamment l'Arabie saoudite, la Tunisie, la Palestine, la Jordanie, le Liban, l'Égypte, le Soudan, le Bénin, le Sénégal,

la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso — a été supervisée par le directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Boughelaf, lors de la cérémonie d'ouverture. Le programme consiste en des exposés thématiques, des ateliers pratiques, des simulations d'intervention lors de catastrophes, animés par des experts de la Protection civile algérienne spécialisés dans le domaine de la médecine de catastrophe et de la gestion des risques majeurs.

Les travaux portent essentiellement sur la coordination et l'organisation intersectorielles des secours, la chaîne médicale des secours en cas de catastrophe, la mise en œuvre des plans d'urgence, la logistique médicale en situation de catastrophe, la communication en situation de crise, détaille la DGPC. La formation constitue également un espace d'échange et de coopération entre les médecins et responsables des différents corps de la Protection civile,

favorisant le développement d'une culture commune de préparation et de gestion efficace des urgences à l'échelle mondiale. À travers cette formation, l'Algérie réaffirme son engagement ferme à partager son expérience et son savoir-faire reconnus dans le domaine de la gestion des crises et de la réponse aux catastrophes. Cette démarche contribue à renforcer la solidarité et les capacités collectives aux niveaux régional et international.

Entreprise Portuaire d'Alger
Progression de plus de 41%
du trafic en Août

Au cours du mois d'août 2025, le trafic global des marchandises traités par l'entreprise portuaire d'Alger (EPAL) a atteint 943 165 tonnes contre 665 367 tonnes en août 2024, enregistrant ainsi une progression significative de (+41,75 %), selon le dernier bilan de l'EPAL.

Les importations affichent une augmentation de (+40,19%), principalement liée par le trafic des hydrocarbures (+60,94) accompagnée d'une évolution également positive du trafic hors (+31,13 %). Les exportations, pour leur part, ont progressé de (+50,97 %), une évolution soutenue par la forte hausse du trafic hydrocarbures (+432 %) et d'une augmentation plus modérée du trafic hors hydrocarbures (+9,24 %), en comparaison à la même période de l'année écoulée.

Le trafic global des conteneurs affiche, quant à lui, une nette progression, atteignant 35 454 EVP, soit une hausse de (+39,90%) par rapport à Août 2024. Pour les conteneurs pleins, une augmentation de (+29,27%), a été enregistrée expliquée par une forte croissance des débarquements l'embarquement (+41) malgré une baisse de l'embarquement (-31%). Concernant les Conteneurs vides, leur nombre atteint 15 705 EVP, affichant une forte croissance de (+56,02 %) au vu de la cadence accélérée des débarquements. Le trafic global des passagers s'élève à 91 330 voyageurs, en hausse de (+22%) par rapport à août 2024. Cette évolution s'explique surtout par les sorties (+30,30%), nettement supérieures aux entrées (+4,09%), une tendance liée à la rentrée sociale. Le trafic des véhicules atteint 29 584 unités, en légère progression de (+6,79%), grâce à la forte hausse des sorties (+34,03%), qui compense le recul des entrées (-22,57%). L'attente moyenne en rade des navires s'élève à 1,54 jours en Août 2025 contre 1,90 jours en Août 2024, soit une diminution de 0,36 jour. Cette amélioration est due en grande partie par la baisse du temps d'attente des vraquiers (de 10,03 à 6,49 jours). À l'inverse, les porte-conteneurs traités par DP- World enregistrent une hausse de leur attente en rade, passant de 1,93 à 2,83 jours. Concernant le séjour à quai des navires traités par l'EPAL, la moyenne globale passe de 3,20 jours en août 2024 à 3,78 jours en août 2025.

Inès B.

ANGEM:
Deux millions d'emplois créés

«L'Agence nationale de gestion du Microcrédit (ANGEM) a participé, depuis sa création en 2004, au financement d'un million de projets, ce qui a permis la création de deux millions d'emplois». C'est ce qu'a révélé hier, la directrice générale de l'Agence Souad Bendjemil



L'ANGEM est aujourd'hui un acteur très actif, et incontournable, dans le paysage économique national, notamment en ce qui concerne le développement de l'économie locale avec le financement des micro-entreprises et micro-activités», a-t-elle déclaré lors de son intervention à la radio chaîne 3. Chiffre à l'appui: Mme Bendjemil a révélé qu'un million de projets ont bénéficié du financement de l'ANGEM, depuis sa création, qualifiant ce bilan général de «réussite

». Concernant le bilan du premier semestre de 2025, la convive de la Chaîne 3 a indiqué que 000 11 projets ont été financés durant cette période. Ce million de bénéficiaires, ajoute-t-elle, qui ont contribué à la création de deux millions d'emplois, est visible sur la base de données de l'ANGEM. Il est également toujours en activité, car il participe aux manifestations, salons et autres expositions qu'organise l'agence pour les aider à commercialiser leurs produits. Selon Mme Bendjemil, sept

bénéficiaires qui ont exposé leurs produits à la dernière Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025), tenue en septembre dernier à Alger. Ces entreprises spécialisées dans plusieurs domaines, tels que la production de l'huile d'argan, de savon naturel, de pièces de rechange, ou encore les fruits exotiques, ont signé des contrats d'exportation pour 3 millions USD avec des pays africains, comme le Mali, le Niger et la Mauritanie.

I.B.

Industrie : Ambition de 13% du PIB à l'horizon 2027

Le ministre de l'Industrie, M. Yahia Bachir, a révélé samedi que 88% du budget du secteur industriel alloué pour 2026 sera consacré à l'investissement et à l'achèvement des projets en cours, dans le cadre d'un programme global visant à développer le tissu industriel et à renforcer la compétitivité des institutions nationales, établissant ainsi les bases d'une industrie durable basée sur la qualité, l'innovation et le partenariat. Le ministre affirmé que son département ministériel poursuivait ses efforts pour porter la part du secteur

de l'industrie à 13% du Produit intérieur brut (PIB) à l'horizon 2027, conformément à l'objectif fixé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Le ministre s'exprimait lors d'une audition devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par M. Mohammed Ben Hachem, président de la commission, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Nadjiba Djilali, dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2026, selon

l'APS. M. Bachir a affirmé qu'atteindre l'objectif fixé par le président de la République, à savoir porter la contribution du secteur de l'industrie à 13% du PIB, ne relève pas de l'impossible, si nous joignons nos efforts». Qualifiant l'industrie de «locomotive» du développement dans le pays, le ministre a assuré que le travail «se poursuit selon une vision intégrée qui nous permet de hisser notre pays à la place qui lui sied dans le concert des nations».

ALNAFT: Un nouvel appel d'offres début 2026

Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) compte lancer, début 2026, un nouvel appel d'offres pour l'exploration d'hydrocarbures, suite au succès de l'appel à concurrence international «Algeria Bid Round 2024», a annoncé, samedi à Alger, le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, M. Mohamed Arkab, soulignant la volonté de l'Algérie de concrétiser des projets prometteurs pour renforcer l'attractivité du secteur, contribuer à la diversification de l'économie et soutenir le développement, selon l'APS. Lors d'une audition devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par M. Mohammed Ben Hachem, dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances

(PLF) pour l'exercice 2026, M. Arkab a précisé que l'appel d'offres qui sera lancé s'inscrit dans le cadre du renforcement des partenariats étrangers dans les domaines de l'exploration et de la valorisation des ressources nationales en hydrocarbures, et ce, suite au succès de l'appel à concurrence international «Algeria Bid Round 2024», le premier au titre de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, qui a abouti à la signature de cinq (5) contrats avec de grandes compagnies. Il a, par ailleurs, souligné l'importance capitale du raffinage dans l'augmentation du taux de conversion de la production primaire des hydrocarbures à 50% à moyen terme, contre 32% actuellement, précisant que plusieurs nouveaux projets avaient été lancés, avec la recherche de partenaires pour la finalisation de certains projets, dont la réalisation de la nouvelle raffinerie

de Hassi Messaoud, d'une capacité de production de cinq (5) millions de tonnes/an, le lancement de la construction d'une unité de craquage du fuel à Skikda et le projet de conversion du naphta à Arzew pour la production de carburants. Evoquant le domaine de la pétrochimie, M. Arkab a passé en revue les projets que Sonatrach s'emploie à concrétiser, dont deux complexes de production de polypropylène à Arzew et en Turquie, et un complexe de production d'alkylbenzène linéaire à Skikda, destiné à l'industrie des détergents. «Le taux d'avancement global de ces projets a atteint près de 40%», a-t-il dit. Concernant le secteur minier, le ministre a indiqué que les efforts étaient axés sur la concrétisation de grands projets contribuant à la diversification de l'économie nationale, à la réduction de la facture d'importation et à l'augmentation

des exportations, notamment le projet de mine de fer de Gara Djebilet à Tindouf, le projet intégré de phosphate dans les wilayas de Tébessa et de Souk Ahras, et le projet de zinc-plomb d'Oued Amizour-Tala Hamza (Béjaïa), en cours de réalisation conformément aux programmes établis et en coopération avec des partenaires étrangers. A cela s'ajoutent les nouvelles usines qui devraient prochainement entrer en phase de production et de développement, notamment celles dédiées à la dolomie, à la barytine et à la diatomite, visant non seulement à satisfaire la demande locale, mais aussi à soutenir le programme national de recherche et d'exploration, qui comprend 26 projets répartis sur 17 wilayas, avec pour objectif l'extension de la carte géologique nationale et l'augmentation des réserves, a poursuivi le ministre.

Younes Grar, consultant en TIC, à l'EXPRESS : «Des mesures d'intéressement sont nécessaires pour libérer les gens du cash»

■ Entretien réalisé par Inès B.

L'EXPRESS: Fin du cash en 2028. Le compte à rebours est lancé. D'ici à 2028, le pays veut en finir avec les transactions en argent liquide pour basculer vers une économie totalement numérisée. Est-ce possible à votre avis ?

Younes Grar : Il est vrai que l'éradication du cash est un projet très ambitieux, et réalisable, mais j'aurais préféré qu'il existe des moyens permettant de mesurer ce phénomène. Il faut savoir si la situation évolue réellement et ne pas se contenter de se fixer sur la date de 2028. Il faut procéder par étapes. Par exemple, fixer un objectif à l'horizon 2026 : éradiquer 20 % du cash pour parvenir, progressivement, à une disparition totale en 2028. Nous sommes une société du cash. Il faut reconnaître que, malgré l'existence du paiement électronique depuis plusieurs années, le cash persiste. Il est donc nécessaire d'en comprendre les causes.

Pourquoi les gens continuent-ils de préférer le liquide ?

À mon avis, il faut commencer à supprimer le paiement en espèces dans certains services où il est possible d'imposer le paiement électronique, comme à l'université, par exemple. Malheureusement, nous ne disposons pas de chiffres précis sur l'avancée du paiement électronique dans ces secteurs. Il y a bien des déclarations de responsables, mais rien ne permet de vérifier la fiabilité des données avancées.

Alors, comment éradiquer le cash d'ici trois ans ?

Il faut d'abord décortiquer le cash qui circule : Que représente-t-il ? Quelle part des paiements électroniques concerne les factures de Sonelgaz, SEAAL, ou les impôts ? Si cela ne représente que 10 ou 15 %, il faut concentrer les efforts sur ces services. L'État peut se montrer plus strict dans ce sens. Certes, il ne peut pas forcer les citoyens, mais il peut imposer à ces services le paiement électronique. Il faut aussi des mesures d'intéressement pour encourager les gens à se libérer du cash. Si de telles mesures sont mises en place, on pourrait attirer progressivement les citoyens, au moins durant les premières années. Il faut analyser le marché pour déterminer à qui appartient ce cash qui circule : à quel service, à quelle administration, à quel secteur privé ? Ensuite, il faut s'attaquer au marché informel, notamment celui des grossistes, où circulent d'importantes sommes d'argent liquide, et mettre en place des mesures incitatives, comme une baisse d'impôts, pour ramener progressivement tout ce cash dans le circuit officiel. Il faut donc fixer des objectifs clairs et mesurables, dans la transparence, loin des chiffres cachés et trompeurs. Et s'il existe des

Dans cet entretien, l'expert en TIC, Younes Grar, s'exprime sur la dernière déclaration de la Banque d'Algérie, qui ambitionne d'en finir avec les transactions en argent liquide pour basculer vers une économie totalement numérisée.



réticences, il faut en identifier la cause : s'agit-il d'un problème technique, ou d'un manque de confiance dans le système de paiement électronique ? Nous devons lancer des campagnes de sensibilisation, de marketing et d'accompagnement pour convaincre les Algériens d'adopter le paiement électronique. Il faut aussi soutenir les plateformes numériques : par exemple, le portail Bawabatic ne fonctionne plus aujourd'hui.

Vous avez plaidé, à maintes reprises, pour une numérisation accrue du secteur financier afin d'atteindre des objectifs ambitieux. Qu'en est-il actuellement de la numérisation du secteur bancaire ?

Dans le cadre de la stratégie nationale, il faut numériser l'ensemble des secteurs, et encourager la généralisation de cette transformation dans tous les domaines : les ministères, les assurances, la justice, l'enseignement, etc. Il faut également instaurer une interconnexion entre les institutions. Malheureusement, certains secteurs demeurent encore prisonniers de la bureaucratie. Les banques, elles aussi,

doivent jouer leur rôle pour permettre aux citoyens d'obtenir facilement une carte électronique et d'utiliser les moyens de paiement numérique. Les commerçants, de leur côté, doivent pouvoir bénéficier d'un service fiable. Le secteur financier a un travail colossal à accomplir. Algérie Poste, par exemple, a réalisé des avancées avec le lancement de Barid Mob. À travers le monde, on voit désormais émerger des banques virtuelles, où tout citoyen peut ouvrir un compte sans se déplacer. Il est essentiel que notre système financier s'adapte aux nouvelles technologies et aux défis de la fintech, qu'il améliore la qualité des services, et qu'il s'appuie sur les compétences locales et les startups pour moderniser ses outils.

Quelles sont, selon vous, les mesures incitatives nécessaires pour encourager l'adoption du e-paiement dans ce secteur ?

Les mesures à prendre doivent reposer d'abord sur une étude de l'état des lieux : il faut comprendre pourquoi les citoyens préfèrent encore le cash au paiement électronique. L'une des causes principales, c'est la TVA, très lourde pour le consommateur. Avec un taux de 19 %, beaucoup préfèrent

prendre le risque de payer en espèces sur le marché informel. Pour absorber ce cash, il est indispensable d'adopter une mesure incitative, par exemple une TVA à 0 % sur certaines transactions électroniques. Ainsi, le Trésor public pourrait récupérer la part hors taxes qui resterait dans le circuit officiel, via les banques. À la fin de l'année, cela représenterait des milliards de dinars conservés dans le système bancaire. La deuxième cause réside dans les frais de transaction appliqués aux virements de compte à compte. En effet, la banque émettrice perçoit une commission, tout comme la banque réceptrice. Qui doit payer ces frais ? Le citoyen ou le commerçant ? Résultat : un produit payé électroniquement coûte souvent plus cher qu'un produit réglé en espèces. Il faut donc supprimer ces commissions pendant deux ou trois ans, ou les faire prendre en charge par l'État. Par ailleurs, certains services payants publics devraient adopter les mêmes pratiques que les entreprises privées, en proposant des remises pour encourager les paiements électroniques. Pourquoi Sonelgaz, Air Algérie, SEAAL ou Algérie Télécom ne feraient-ils pas de même ? Le consommateur serait alors incité à utiliser les moyens de paiement numérique. Il faut instaurer des mesures incitatives et consentir des concessions, tant pour les consommateurs que pour les commerçants, notamment sur le plan fiscal. Plus on facilite le paiement électronique, plus on allège les taxes pour les utilisateurs, et plus la société adoptera naturellement ce mode de paiement.

La réforme, portée par une volonté de digitalisation à grande échelle, pourrait bien devenir un modèle pour d'autres pays de la région. Sur quoi repose le succès de cette initiative ?

Le succès dépendra d'une stratégie claire, d'objectifs bien calculés et bien tracés, et de moyens adaptés pour encadrer efficacement l'opération « zéro cash ». Il faut également disposer d'études solides, chiffrées et réalisées par des spécialistes du domaine. Ce n'est qu'ainsi, au fil du temps, que nous pourrions constater que nous sommes sur la bonne voie et que nous atteignons réellement les objectifs fixés. Mais cela doit se faire sur la base de données réelles et mesurables. Il serait aussi intéressant d'impliquer les étudiants des écoles de commerce et de finance dans cette démarche, en les encourageant à réaliser des études et travaux de recherche sur des thématiques telles que « Comment éradiquer le cash en Algérie ? Quel impact sur le Trésor public et sur la société ? ». Ces travaux pourraient ensuite être présentés lors de séminaires ou de manifestations internationales, contribuant ainsi à faire rayonner l'expérience algérienne. **I.B**

Catastrophes naturelles, un défi majeur pour les assurances

Les catastrophes naturelles représentent un enjeu crucial pour le secteur des assurances en Algérie, ont souligné samedi à Alger les participants à une rencontre-débat organisée au siège de la SAA sur la gestion des catastrophes et des inondations. Selon Youcef Benmicia, président de l'Union nationale des assurances et réassurances (UAR), 8 milliards DA ont été mobilisés par les compagnies d'assurances durant le premier semestre 2025 pour couvrir les pertes liées aux catastrophes naturelles. Entre 2020 et 2024, les seules inondations ont engendré 147 milliards DA de dégâts, soit une moyenne annuelle de 30 milliards DA. S'appuyant sur des données internationales,

le PDG de la SAA a rappelé que les catastrophes naturelles figurent parmi les principaux risques économiques mondiaux, aux côtés des cyberattaques et des ruptures de chaînes d'approvisionnement. Les pertes économiques globales pour le premier semestre 2025 sont estimées à 135 milliards USD, dont 80 milliards USD assurés. Benmicia a insisté sur la nécessité de renforcer le rôle des assurances dans l'évaluation, la prévention et la gestion des risques, rappelant que la couverture « CAT-NAT » en Algérie est conditionnée par la déclaration officielle de catastrophe naturelle. Le législateur a instauré une assurance obligatoire (tremblements de terre, inondations, vents

violents, glissements de terrain) et une autre facultative pour compléter la protection. D'autres intervenants, comme Bachir Messaïtfa (AAID) et Boumediène Gueraoua (Association algérienne de secours humanitaire), ont mis l'accent sur le rôle de la société civile dans la prévention, la sensibilisation et la formation au secourisme, notamment dans les écoles. Enfin, le Pr Djillali Benouar de l'Académie algérienne des sciences et des technologies a plaidé pour des politiques publiques plus efficaces et une veille stratégique permanente afin d'anticiper et de mieux gérer les catastrophes à venir.

R.E

GUELMA

03 nouvelles communes raccordées à la station de dessalement

Ces localités bénéficieront d'un volume global de 40.000 m³/jour d'eau produite par la même station, dont les travaux de réalisation des infrastructures nécessaires (châteaux d'eau, stations de pompage et canalisations) sont en voie d'achèvement.

Trois nouvelles communes de la daïra de Hammam N'baïl viennent d'être retenues pour bénéficier de l'approvisionnement en eau potable à partir de la station de dessalement d'eau de mer de Koudiet Eddraouche (wilaya d'El Tarf). Elles s'ajoutent ainsi aux neuf communes déjà programmées, a-t-on appris jeudi auprès de la wali de Guelma, Mme Houria Aggoun. Dans son allocution à l'ouverture des travaux de la 3e session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) pour l'année 2025, Mme Aggoun a précisé que la wilaya a récemment été informée de la décision d'intégrer les communes de Hammam N'baïl, Dahouara et Oued Cheham au programme de raccordement à la station de dessalement d'El Tarf. Elle a souligné que le raccordement de la daïra de Hammam N'baïl, située à l'est de la wilaya, à cette station permettra d'améliorer sensiblement l'approvisionnement en eau potable des populations locales, confrontées à un déficit en ressources hydriques. La wali a ajouté que ces trois communes viennent s'ajouter aux neuf autres déjà retenues, à savoir Aïn Ben Beïda, Oued Fragha, Bouchegouf, Medjez Sfa, Nechmaya, Gueliaât Bousbaâ, Fedjoudj,



Bouati Mahmoud et Héliopolis, totalisant plus de 120.000 habitants. Ces localités bénéficieront d'un volume global de 40.000 m³/jour d'eau produite par la même station, dont les travaux de réalisation des infrastructures nécessaires (châteaux d'eau, stations de pompage et canalisations) sont en voie d'achèvement. Mme Aggoun a souligné que ce projet, ins-

crit dans le cadre du programme d'urgence lancé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour renforcer la sécurité hydrique du pays, «contribuera à consolider la sécurité hydrique dans la wilaya de Guelma et à garantir des ressources en eau alternatives et durables aux régions déficitaires». Par ailleurs, le budget primitif

(BP) de la wilaya pour l'exercice 2026 a été adopté lors de cette même session, dédiée à la mémoire du chahid Lakhdar Menani, né à Tébessa en 1909, engagé dans les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) en 1955, arrêté, torturé à mort par l'armée coloniale française et dont le corps n'a jamais été retrouvé (1958).

GHARDAÏA

UN NOUVEL INSTITUT D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE TOURISME

Un nouvel institut d'enseignement professionnel a été inauguré à Oued-Nechou, près de Ghardaïa. Cet établissement est consacré aux métiers du tourisme, un secteur important pour l'économie locale. L'établissement, ouvert par la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, s'étend sur une superficie totale d'environ 46.000 m², dont près de 8.000 m² de bâtiments. Il comprend une résidence de 150 lits, ainsi qu'un hôtel d'application doté de 23 chambres et de deux suites. L'institut peut accueillir jusqu'à 1.000 stagiaires,

mais sa capacité actuelle est de 250 places. L'encadrement est assuré par 14 formateurs, 10 agents administratifs et 13 employés contractuels. Pour la session d'octobre 2025, deux spécialités sont déjà lancées : le développement d'applications informatiques et l'hôtellerie, option accueil. L'option restauration devrait être ouverte prochainement, selon le directeur de l'établissement, Aïssa Aouissi. L'institut travaille aussi avec le secteur économique local. Treize conventions de partenariat ont été signées avec des entreprises, dont huit dans les

domaines de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration, et cinq dans ceux de l'informatique et des médias numériques. Parmi les partenaires figurent les hôtels El-Djanoub et M'zab, ainsi que plusieurs établissements privés et agences de voyages. Lors de sa visite, la ministre a rappelé la nécessité d'adapter la formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi et d'encourager les jeunes à se diriger vers des métiers porteurs. La wilaya de Ghardaïa compte 28 établissements de formation professionnelle répartis sur son territoire.

CHLEF

NOUVELLE SPÉCIALITÉ À L'UNIVERSITÉ

L'université Hassiba Ben Bouali de Chlef a élargi son offre de formations en ouvrant une nouvelle spécialité en ingénierie du textile, relevant du département de génie des procédés, dans le cadre de la mise à jour de la carte de formation et de l'ouverture de l'université à son environnement socio-économique, a-t-on appris, mardi, des respon-

sables de l'établissement. Lancée la semaine dernière, cette nouvelle spécialité, la première du genre à l'échelle nationale, vise à répondre aux besoins de formation du secteur économique et à renforcer la coopération entre l'université et ses partenaires publics et privés, a indiqué la doyenne de la Faculté de technologie, le Pr Chahinez Farès.

L'ouverture de ce nouveau cursus de formation universitaire est le fruit d'une étude approfondie du marché local, dans le but de moderniser la formation des ingénieurs. Les étudiants sont orientés vers cette spécialité à partir de la 3e année, soit après deux années d'études en génie des procédés », selon la même source.

CONSTANTINE

Un millier d'examens de dépistage du cancer du sein effectué

Le Centre régional d'imagerie médicale relevant de l'agence de Constantine de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a réalisé près de 1.000 examens médicaux de dépistage précoce du cancer du sein, dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la culture de la prévention, notamment auprès des femmes, a indiqué jeudi le directeur de cette agence, Abdelmoumen Djalout. Ces examens s'inscrivent dans le cadre du programme annuel de la Caisse visant à accompagner les femmes assurées sociales et leurs ayants droit dans le domaine de la santé, notamment durant le mois d'Octobre Rose a précisé le même responsable, en marge de la clôture de la campagne d'information et de sensibilisation lancée par l'agence de Constantine de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), du 21 au 23 octobre en coordination avec la station régionale de la Télévision algérienne. Il a ajouté que l'opération a connu « une large affluence » de la part des femmes, traduisant ainsi une prise de conscience croissante de l'importance du dépistage précoce dans l'augmentation du taux de guérison de cette maladie. Il a précisé que les résultats des examens réalisés depuis le début de l'année 2025 ont révélé 38 cas suspects qui ont été orientés vers des examens complémentaires approfondis, tandis que 17 cas ont été confirmés et nécessitent un suivi médical spécialisé. Il a souligné que l'agence assure l'accompagnement des patientes tout au long des étapes de diagnostic et de traitement, en coordination avec les services de santé compétents. Il a ajouté que le Centre régional d'imagerie médicale dispose d'équipements numériques modernes et de haute précision permettant la détection précoce des moindres changements dans les tissus mammaires, ce qui contribue à augmenter le taux de dépistage de la maladie à ses premiers stades. Il a également indiqué que ces équipements permettent de réaliser un « saut qualitatif » dans la précision des services de santé offerts aux femmes assurées sociales. » Selon la même source, la campagne d'information et de sensibilisation a comporté l'organisation de séances de sensibilisation et d'ateliers d'information sur l'importance de la prévention et de l'autopalpation mammaire à domicile, ainsi que la distribution de dépliants contenant des conseils médicaux au profit des visiteuses de l'agence, dans le cadre de la complémentarité entre la sensibilisation théorique et le suivi médical sur le terrain. Le même responsable a affirmé que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention sanitaire mise en œuvre par la Caisse à travers l'ensemble des wilayas du pays, soulignant que « son objectif principal est de protéger la santé de la femme algérienne et d'ancrer la culture du dépistage précoce, considérée comme le meilleur moyen de lutte contre le cancer du sein ».

Alimentation infantile
Des erreurs à éviter

En matière de nutrition, les premières années de vie sont cruciales. Les bonnes habitudes alimentaires se construisent dès le plus jeune âge et ont tendance à perdurer. Par ailleurs, des carences nutritionnelles durant cette période peuvent avoir des répercussions sur la croissance, le développement cognitif et la santé future de l'enfant. Ainsi, la diversification alimentaire constitue une étape clé pour l'introduction de nouveaux goûts et textures. Elle est en effet essentielle pour l'acceptation future des aliments ou même le risque allergique. Pour éviter le risque d'allergie alimentaire, il est important de commencer l'introduction d'autres aliments que le lait entre 4 mois et 6 mois. Le lait maternel ou infantile (1er âge) reste néanmoins l'aliment de base. L'Organisation Mondiale de la Santé recommande un allaitement exclusif jusqu'aux 6 mois de l'enfant. Si le bébé est allaité, garder environ 4 tétées par jour afin de couvrir les besoins nutritionnels de bébé. Celles de midi et de 16h sont généralement moins importantes, et se situent avant ou après les légumes et les fruits.

Contrairement aux idées reçues, les jeunes enfants ont besoin de davantage de lipides que les adultes pour leur développement, notamment cérébral. Concernant les aliments ne pas donner à un bébé de 6 mois, il est conseillé de varier les fruits et les légumes à cet âge et d'introduire certains aliments, il est en revanche déconseillé de faire goûter à tout et n'importe quoi à un enfant âgé de 6 mois, en raison des risques délétères que peuvent générer certains aliments, tels que les myrtilles ou grains de raisin non coupés, morceaux de pommes ou de carottes crues, oléagineux telles que amandes, noix, noisettes, cacahuètes... (risque d'étouffement), miel (risque de botulisme), poissons ou viandes pas assez cuits (risque d'infection bactérienne), Œufs mal cuits (risque d'intoxication alimentaire et les fromages et laitages au lait cru qui présentent un risque de listériose. Évitez gâteaux, jus de fruits, bonbons, sodas, boissons sucrées et sirop mélangé à de beau.

Les experts préconisent quelques principes essentiels pour offrir aux tout-petits une alimentation adaptée à leurs besoins spécifiques : adapter les portions servies et respecter l'appétit de l'enfant, privilégier les produits bio et les aliments de saison, favoriser la cuisson vapeur qui préserve davantage les vitamines, éviter l'ajout de sel ou de sucre dans les préparations, limiter les fritures et les graisses cuites et varier les aliments et les textures proposées.

Cancer du sein

L'effet protecteur de l'allaitement



L'allaitement protège contre le cancer du sein, selon des recherches récentes présentées à Berlin, lors du congrès européen annuel de cancérologie. L'étude a montré que la durée de l'allaitement influence positivement le risque de développer un cancer du sein : plus il est long, plus la protection est importante.

L'allaitement est lié à une protection immunitaire durable. Il protège contre le cancer du sein, même des décennies après. C'est ce que viennent d'affirmer des scientifiques dans une nouvelle étude, parue le 21 octobre dans la revue scientifique Nature, dont les résultats ont été présentés le même jour au congrès européen annuel de cancérologie à Berlin. Une équipe australienne a montré pour la première fois pourquoi l'allaitement diminue le risque de cancer du sein. Le secret : des cellules du système immunitaire qui demeurent dans la poitrine des années après l'allaitement. On sait depuis des décennies que l'allaitement protège contre le cancer du sein. Mais jusqu'à présent, le mécanisme conférant la protection était inconnu. Cette protection était-elle liée aux hormones ? À la modification de la glande mammaire ? Une étude, parue

le 21 octobre dans la revue scientifique Nature, explique comment l'allaitement provoque un afflux de cellules spécialisées du système immunitaire, les lymphocytes T CD8+, dans la poitrine. « Ces cellules se comportent comme des gardes du corps, prêtes à attaquer toute cellule anormale qui pourrait devenir cancéreuse », selon Sherene Loi, oncologue spécialiste du cancer du sein au Peter MacCallum Cancer Center à Melbourne, en Australie. Dans certains cas, elles restent dans les seins jusqu'à cinquante ans. Selon les experts, « l'allaitement réduit le risque de développer un cancer du sein, car il diminue l'exposition des cellules mammaires aux œstrogènes et modifie temporairement la structure des cellules mammaires, ce qui les rend moins vulnérables aux effets cancérogènes. Plus la durée totale d'allaitement est longue (en cumulant

tous les enfants), plus la protection est importante, avec une réduction d'environ 4 % par période de 12 mois d'allaitement ». Il faut savoir que l'allaitement serait, pour une mère, un facteur de protection non-négligeable contre certains cancers comme celui de l'ovaire et de l'œsophage. Ce facteur de protection serait également associé à une baisse des problèmes d'hypertension et à une diminution des risques de développer des maladies cardiovasculaires. C'est aussi un facteur de protection pour les bébés. « Se nourrir au lait maternel diminuerait aussi les risques de cancers infantiles, comme la leucémie. Les bébés qui sont nourris au lait maternel au-delà de six mois après leur naissance en retirent plusieurs avantages, dont une protection immunitaire renforcée », soulignent d'autre part les experts.

A.B

Tchad

Le Choléra fait plus de 150 morts

Un total de 2.792 cas de choléra, dont 157 décès, ont été enregistrés au Tchad, a indiqué le ministère tchadien de la Santé publique et de la Prévention. Ces chiffres ont été rendus publics vendredi lors d'une réunion semi-virtuelle de coordination et de suivi de la réponse à l'épidémie de choléra, présidée par le ministre de la Santé publique et de la Prévention, Abdelmadjid Abderahim, en présence des représentants des partenaires et des cadres dudit ministère tchadien. Le gestionnaire des incidents en charge du choléra au ministère, Nguetora Guiradimadji Antoine, a déclaré que la situation épidémiologique du choléra faisait état de quatre provinces encore actives, à savoir le Guéra, le Sila, le Ouaddaï et le Hadjer-Lamis. Le pays a enregistré, en date du 23 octobre, 2.792 cas de choléra avec 157 décès, dont 69 décès communautaires. Le ministre Abderrahim a plaidé pour le renforcement des équipes de surveillance et de logistique en moyens roulants afin d'assurer la continuité des activités de riposte. Pour faire face à la situation,

Nguetora Guiradimadji Antoine a évoqué plusieurs actions de santé publique, notamment la réalisation d'exercices de simulation au profit de plusieurs délégations sanitaires. Il a également appelé au renforcement de la surveillance épidémiologique à base communautaire, ainsi qu'à la poursuite des interventions dans les districts affectés et à haut risque. Dans ces perspectives, il a mis l'accent sur l'installation de postes de contrôle sanitaire à Massaguet, Arboutchatak, Mongo et Oum-Hadj, ainsi que sur la nécessité de poursuivre le plaidoyer pour une meilleure implication des communautés dans la lutte contre le choléra à tous les niveaux. Par ailleurs, la RD Congo a enregistré plus de 1 700 décès sur 58 000 cas suspects de choléra avec un taux de létalité dépassant 3.0 %, en neuf mois, a affirmé le ministère congolais de la Santé publique. Selon un communiqué du ministère, il s'agit de l'une des épidémies les plus graves de ces dix dernières années, révélant l'ampleur de la crise sanitaire qui sévit en République démocratique du Congo. Vingt des 26 provinces du pays

sont désormais touchées par cette épidémie. Selon le communiqué, la situation de cette maladie ne cesse de s'aggraver, continuant de gagner de nouvelles zones de santé, y compris des provinces jusque-là non endémiques au choléra. Les inondations, les conflits, les déplacements et l'insuffisance des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau ont contribué à alimenter de vastes flambées. A l'approche de la saison des pluies, la situation risque de se détériorer, augmentant les risques de transmission de la maladie et de contamination. « La rapide propagation de l'épidémie à travers le pays cette année nous préoccupe particulièrement, surtout lors de la saison des pluies. Nous redoutons de nouvelles flambées si des mesures urgentes ne sont pas prises », a alerté le coordonnateur médical de MSF en RDC, Dr Jean-Gilbert Ndong. Depuis janvier 2025, Médecins Sans Frontières (MSF) a intensifié sa riposte contre la maladie dans

plusieurs provinces du pays, dont le Nord et Sud-Kivu, le Maniema, le Sankuru, la Tshopo, l'Equateur, Kinshasa, le Mai-Ndombe, le Haut-Katanga et le Tanganyika. Actuellement, les équipes restent mobilisées dans les zones les plus touchées comme Fizi (Sud-Kivu) et Kongakonga (Tshopo). Depuis janvier, elles ont déjà mené 16 interventions d'urgence en soutien au ministère de la santé, permettant de soigner plus de 35 800 patients et de vacciner plus de 22 000 personnes contre la maladie. « A ce stade critique, seule une mobilisation générale permettra de contenir la maladie sur le terrain et de freiner l'expansion alarmante des foyers épidémiques », insiste Dr Ndong. Le choléra est une infection bactérienne hautement contagieuse, qui sans traitement, peut être rapidement mortelle, pourtant traitable et évitable. Sa propagation est principalement facilitée par de mauvaises conditions d'hygiène, un accès insuffisant à l'eau potable et un manque d'assainissement.

Irlande

Connolly remporte la présidentielle

Candidate indépendante de gauche, Catherine Connolly, remporte l'élection présidentielle en Irlande, avec plus de 63 % des voix, selon des résultats officiels publiés samedi soir. Sa seule rivale, Heather Humphreys du parti centriste Fine Gael, avait reconnu sa défaite, dans l'après-midi, à la télévision publique.



La candidate indépendante présidentielle de vendredi en Irlande, Catherine Connolly, avec plus de %63 des voix, selon des résultats officiels publiés samedi.

Battant largement sa rivale centriste Heather Humphreys qui n'a obtenu que %29,5 des suffrages, Connolly va remplacer à la présidence Michael Higgins qui occupait ce poste largement symbolique depuis 2011. Cette ex-avocate de 68 ans, devenue députée en 2016, critique aussi bien l'Union européenne que les États-Unis, a obtenu plus de 63 % des suffrages contre 29,5 % pour Heather Humphreys, du parti de centre droit présent au gouvernement Fine Gael, sa seule véritable rivale dans ce scrutin. Un troisième candidat, Jim Gavin, du Fianna Fail, la principale formation - également de centre droit - au sein de la coalition au pouvoir, avait annoncé son retrait de la course début octobre, mais a quand même eu 7 % des voix. «Catherine sera une présidente pour nous tous et elle sera ma présidente», avait déclaré quelques heures plus tôt sur la télévision publique RTE Heather Humphreys, concédant sa défaite. Catherine Connolly succède donc à Michael Higgins, 84 ans, qui a enchaîné deux mandats de sept ans depuis 2011 à ce poste essentiellement honorifique. Si la participation a été de près de 46 %, donc, contre toute attente, plus élevée qu'à la précédente présidentielle de 2018, cette élection a été ternie par la quantité record des bulletins de vote annulés, environ 13 % du total, dont certains portant les mots «pas de démocratie» ou des messages anti-immigration. À l'instar du Royaume-Uni voisin, l'Irlande connaît en effet un débat de plus en plus conflictuel sur l'afflux de demandeurs d'asile, avec des manifestations parfois violentes.

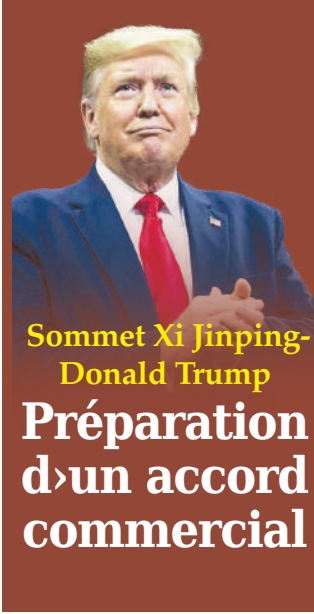
Zimbabwe

Appel à la levée des sanctions occidentales

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a réitéré samedi son appel en faveur de la levée inconditionnelle des sanctions occidentales contre le Zimbabwe. « Les sanctions économiques contre le Zimbabwe continuent de nuire aux efforts de la SADC en faveur de l'intégration économique régionale en limitant la pleine participation du Zimbabwe au commerce, à l'investissement et à la croissance économique partagée dans la sous-région », a déclaré le secrétaire exécutif de la SADC, Elias Magosi, dans un communiqué. « En cette Journée anti-sanctions, nous réaffirmons la solidarité de la SADC avec le peuple zimbabwéen et réitérons notre appel constant en faveur de la levée immédiate de ces

sanctions », a fait savoir Magosi. Les sanctions de l'Union européenne (UE) et des États-Unis contre le Zimbabwe comprenant notamment gel des avoirs, embargo militaire, embargo équipements de répression, ont été imposées en 2002, à la suite de violences dans le pays, présidé alors par Robert Mugabe. Nous exhortons ceux qui ont imposé ces sanctions à revoir leur position et à engager un dialogue constructif dans le contexte de notre monde multilatéral moderne, a-t-il ajouté. Le Zimbabwe dispose d'un potentiel énorme et a fait preuve de résilience au fil du temps, a-t-il fait savoir, soulignant que la levée des sanctions permettra de libérer tout le potentiel du pays et ouvrira la voie à sa contribution importante à la prospérité

de la SADC et de l'Afrique. Magosi a exhorté les États membres de la SADC à continuer de soutenir le Zimbabwe et à amplifier l'appel en faveur de la levée inconditionnelle des sanctions. En 2019, la SADC a déclaré le 25 octobre « Journée anti-sanctions » afin que le bloc régional appelle collectivement à la levée inconditionnelle des sanctions prolongées contre le Zimbabwe. La SADC est un bloc régional d'Afrique australe composé de 16 membres, dont l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.



Sommet Xi Jinping-Donald Trump
Préparation d'un accord commercial

Le secrétaire au Trésor américain, Scott Bessent, a annoncé ce dimanche que les négociations commerciales sino-américaines menées en Malaisie ont permis de créer une atmosphère positive avant la rencontre prévue entre le président américain Donald Trump et le président chinois Xi Jinping. Bessent a qualifié les discussions, qui se sont tenues pendant deux jours à Kuala Lumpur, de « constructives, vastes et approfondies, nous donnant la possibilité d'avancer et de préparer la rencontre des deux présidents dans un climat très positif ». Il a ajouté, en s'adressant aux journalistes, que la question de la prolongation de la trêve commerciale entre Washington et Pékin relevait de la « décision du président Trump ». Les États-Unis et la Chine travaillent sur les « derniers détails » d'un accord commercial avant le sommet

entre Donald Trump et Xi Jinping en Corée du Sud. Le représentant américain au commerce, Jamieson Greer, a déclaré : « Je pense que nous avançons vers les détails finaux d'un type d'accord que nos deux présidents pourront examiner. » Un porte-parole du département du Trésor américain a annoncé ce dimanche, à Kuala Lumpur, la conclusion des discussions de deux jours entre les hauts responsables commerciaux des États-Unis et de la Chine, menées dans le but de mettre fin à la guerre commerciale entre les deux pays. Le principal négociateur chinois, Li Chun Gang, et le vice-Premier ministre He Lifeng ont rencontré le secrétaire au Trésor américain, Scott Bessent, et le représentant américain au commerce, Jamieson Greer, en marge du sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Etats-Unis

Hausse de 10% des droits de douane pour le Canada

Le président des États-Unis, Donald Trump, qui a décidé cette semaine de rompre les relations commerciales avec le Canada en rétorsion à une campagne publicitaire contre les droits de douane américains, a annoncé samedi sur sa plateforme Truth Social leur hausse de %10 à l'encontre d'Ottawa. Leur publicité devait être retirée, immédiatement, mais ils l'ont laissée être diffusée vendredi soir pendant la World Series, en sachant qu'il s'agissait d'une FRAUDE, a lancé le président américain, en référence à cette campagne publicitaire contre les droits de douane, qui a notamment été diffusée à l'occasion du premier match très suivi des finales du championnat nord-américain de base-ball. En raison de leur grave déformation des faits, et de leur acte hostile, j'augmente les droits de douane sur le Canada de %10 supplémentaire par rapport à ce qu'il paie actuellement, a ajouté Donald Trump.

Venezuela

Protection des côtes

Le Venezuela a mené samedi des exercices militaires visant à protéger ses côtes d'éventuelles « opérations secrètes » approuvées par l'administration du président américain Donald Trump, a déclaré le ministre de la Défense Vladimir Padrino. « Nous développons un exercice de défense côtière, commencé il y a 72 heures (...) pour nous protéger non seulement des menaces militaires de grande envergure, mais aussi du trafic de drogue, des menaces terroristes et des opérations secrètes visant à déstabiliser les affaires intérieures du pays, a dit Padrino. Donald Trump a autorisé les opérations de la CIA au Venezuela et a déclaré envisager des attaques terrestres contre des cartels de la drogue présumés dans ce pays des Caraïbes. Washington va déployer un porte-avions dans les Caraïbes, officiellement pour lutter contre le narcotrafic, une montée en puissance considérable des moyens militaires américains dans la région que le président vénézuélien Nicolas Maduro a dénoncé vendredi comme une tentative d'inventer une nouvelle guerre.

Malawi

Etat de catastrophe dans 11 districts

Le président malawite Peter Mutharika a déclaré l'état de catastrophe dans onze districts en situation d'insécurité alimentaire suite à de longues périodes de sécheresse, à la flambée des prix des produits de base et à d'autres facteurs macroéconomiques. Mutharika a publié samedi une déclaration par l'intermédiaire du secrétaire en chef du gouvernement Justin Saidi, citant un récent rapport sur la situation alimentaire publié par le Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Malawi. Le rapport estime que 4 millions de Malawites sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë et que le pays aura besoin d'une aide humanitaire allant jusqu'à 224 millions de dollars pour contenir la situation. Les districts déclarés en état de catastrophe sont Blantyre, Chikwawa, Mulanje, Mwanza, Neno, Nsanje, Phalombe et Thyolo dans la région sud, et Lilongwe, Nkhosha et Salima dans la région centrale. Le gouvernement malawite a signé jeudi un accord d'approvisionnement avec le gouvernement zambien pour 200.000 tonnes de maïs d'une valeur d'environ 77 millions de dollars.

Djibouti

Pas de limite d'âge pour le poste de président

L'Assemblée nationale djiboutienne a voté dimanche à l'unanimité en faveur de la suppression dans la Constitution de la limite d'âge pour le poste de président. Selon la Constitution en vigueur, le chef de l'Etat ne peut pas concourir après 75 ans. Sur les 65 parlementaires présents, tous ont voté en faveur de la suppression de la mention de l'âge, a affirmé l'ancien Premier ministre Dileita Mohamed Dileita et actuel président de l'Assemblée nationale.

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE (2E TOUR PRÉLIMINAIRE RETOUR)

La JSK se qualifie avec brio

La JS Kabylie a confirmé son retour au premier plan continental en se qualifiant avec brio pour la phase de groupes de la Ligue des champions d'Afrique, après avoir dominé l'US Monastir (2-1), samedi soir, au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou. Devant un public en fusion, les «Canaris» ont su allier efficacité et solidarité pour sceller leur ticket, confirmant ainsi leur large succès du match aller (3-0) disputé à Sfax. Dès l'entame de la rencontre, les hommes de Josef Zinnbauer ont imposé leur rythme.

Par Marouane A.

Portée par une ambiance électrique, la JSK a rapidement ouvert le score à la 8e minute grâce à Akhrib, parfaitement servi en profondeur par Messaoudi. Ce dernier, touché physiquement quelques minutes plus tard, a dû céder sa place à Mahious, sous les applaudissements nourris du public kabyle. Mais les Tunisiens de l'US Monastir, loin de baisser les bras, ont réagi avec détermination. Sur un centre bien exécuté, Chikhaoui a profité d'un flottement défensif pour égaliser d'une tête imparable à la 22e minute. Ce but a momentanément refroidi l'atmosphère, rappelant aux Kabyles qu'en Ligue des champions, aucune avance n'est acquise d'avance. La deuxième période a été plus tactique, marquée par une gestion prudente du ballon de part et d'autre. La JSK, confiante grâce à son avance du match aller, a néanmoins



continué à pousser par intermittence, cherchant la faille face à une équipe tunisienne plus agressive et déterminée à sauver l'honneur. Les changements opérés par Zinnbauer ont fini par payer, notamment avec l'entrée en jeu de jeunes éléments qui ont apporté de la fraîcheur dans le jeu kabyle.

AKHRIB S'OFFRE UN DOUBLÉ

Et c'est dans le temps additionnel que la délivrance est venue. Une nouvelle fois, Akhrib, intenable sur le front de l'attaque, a trouvé la faille à la 90e+3, offrant à la JS Kabylie une victoire symbolique (2-1) et un doublé personnel qui restera gravé dans les mémoires des supporters présents. Grâce à cette qualification, les «Jaune et Vert» rejoignent la phase de groupes de la plus prestigieuse compétition africaine, une étape que le club kabyle connaît bien et qu'il aborde avec

ambition. Le technicien allemand, Josef Zinnbauer, n'a pas manqué de saluer la détermination de ses joueurs: «Nous avons su gérer les deux matchs avec intelligence. L'équipe progresse dans tous les compartiments et cette qualification est amplement méritée», a-t-il déclaré en conférence de presse. De son côté, le président du club a tenu à rendre hommage au public kabyle, véritable 12e homme de cette qualification : « Ce succès est celui du peuple de la JSK. Nos supporters ont une nouvelle fois prouvé leur amour inconditionnel pour le club ». Le tirage au sort de cette phase de groupes est prévu le 3 novembre prochain à Johannesburg (Afrique du Sud), et le football algérien espère y être représenté par ses deux clubs phares, symbole d'un renouveau prometteur sur la scène africaine.

Marouane A.

ALLEMAGNE CHAIBI PASSEUR DÉCISIF

Farés Chaibi s'est offert une nouvelle passe, devenant le meilleur passeur de Bundesliga avec cinq unités, devant Luis Diaz, Andrej Ilic et Hary Kane. L'Eintracht de Francfort recevait le Sankt Pauli de Hambourg pour la 8e journée de championnat et l'équipe de Dino Toppmoller s'est imposé après trois défaites et un match nul. C'est le buteur maison Jonathan Burkardt qui ouvre la marque tout seul à la 35e minute, avant que Farés Chaibi ne lui offre le doublé à la 55e. L'international algérien qui a joué comme milieu droit, envoie un magnifique centre enveloppé de plus de 30 mètres qui arrive au second poteau; Burkardt résiste et marque. Avec cette victoire 2-0, l'Eintrach occupe la 6e place au classement.

COUPE ARABE "FIFA 2025"/ALGÉRIE

DOUBLE CONFRONTATION AMICALE AU CAIRE

L'équipe nationale de football A', composée de joueurs locaux, disputera deux matchs amicaux face à son homologue égyptienne, le 14 et 17 novembre au stade Al Salam du Caire, dans le cadre de sa préparation à la Coupe Arabe "FIFA-2025", prévue au mois de décembre prochain au Qatar, a indiqué samedi la Fédération algérienne de football (FAF) sur ses réseaux sociaux. Pour rappel, la sélection algérienne (tenante du titre arabe) est qualifiée directement pour la phase finale de la prochaine Coupe arabe Fifa 2025, alors que la Palestine, devra affronter la Libye, dans un duel unique, prévu en novembre prochain à Doha. Au Qatar, la sélection algérienne jouera dans le groupe D aux côtés de l'Irak, ainsi que des vainqueurs des barrages : Bahreïn-Djibouti et Liban-Soudan, prévus le mercredi 26 novembre.

LIGUE 1 MOBILIS (9^E JOURNÉE) : Le retour du MCO

Le MC Oran, auteur de son premier succès en déplacement cette saison, sur le terrain du MC El-Bayadh (2-0), a rejoint provisoirement l'Olympique Akbou à la deuxième place, alors que le CS Constantine a renoué avec la victoire en battant à domicile le club akbouzien (2-1), samedi en ouverture de la 9e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football. Dos au mur et incapable de remporter la moindre victoire depuis le début de la saison, le MCEB a de nouveau chuté, cette fois-ci à la maison face au MCO. La formation oranaise a réalisé une belle opération grâce à deux buts

d'Aoudjane (35e) et Kerroum, sur penalty (51e). Un sixième revers, en neuf matchs, qui complique davantage de la mission des hommes de l'entraîneur Mohamed Lacet pour le maintien. Une victoire qui permet aux gars d'El-Hamri de rejoindre la place de dauphin, en compagnie de l'Olympique Akbou, avec 14 points chacun, alors que le MCEB reste scotché à l'avant-dernière place avec 3 unités. L'O. Akbou, qui restait sur une victoire face à El-Bayadh (1-0), n'a pu éviter la défaite à Constantine, face à une équipe du CSC qui voulait tant renouer avec la gagne pour

retrouver la sérénité. L'ancien joueur du MC Alger, Fath-Allah a trouvé la faille dès la 11e minute, avant que le capitaine Dib ne fasse le break en début de la seconde période (53e). L'unique réalisation akboucienne a été l'œuvre de Hamroune, dans le dernier quart d'heure (77e), mais insuffisant pour espérer repartir avec le point du nul, qui aurait pu lui permettre de rejoindre provisoirement le leader, la JS Saoura. Le CSC, impuissant lors des cinq derniers matchs (2 défaites et 3 nuls), retrouve le sourire et permet à son entraîneur bosnien Cviko Rusmir de

poursuivre son travail avec sérénité. Au stade du 18-février d'Ouargla, le MB Rouissat a été tenu en échec face à une solide équipe de l'ES Ben Aknoun (0-0), et enchaîne un troisième match sans victoire, après un début de saison prometteur. L'ESBA, qui signe son retour parmi l'élite après un saison en Ligue 2, est en train de déjouer tous les pronostics. Les hommes de Mounir Zeghdoud, battus qu'une seule fois, à Oran face au MCO (2-1), lors de la journée inaugurale, confirment leur solidité et enchaînent un septième match sans défaite.

LIGUE 1 MOBILIS (9^E JOURNÉE) : Le retour du MCO

Le CR Témouchent et la JS El-Biar ont pris les commandes du groupe Centre-Ouest, tandis que l'US Biskra a conforté sa position de leader à l'Est, à l'issue de la 7e journée du Championnat de Ligue 2 amateur de football, disputée samedi, marquée par plusieurs confirmations dans le haut du tableau. Le CR Témouchent continue son parcours sans faute à domicile en s'imposant face au CRB Adrar (2-1). Grâce à cette victoire, les Témouchentois rejoignent la JS El-Biar (16 pts) en tête du classement et confirment leur statut de prétendants sérieux à l'ascension. Les Algérois de la JS El-Biar ont eux aussi assuré l'essentiel face à la JS Texraïne (2-1), s'offrant un deuxième succès consécutif et consolidant leur place parmi les deux premiers du groupe. Derrière le duo de tête, le NA Hussein-Dey et le WA Tlemcen (14 pts chacun) ont été tenus en échec respectivement par l'USM El-Harrach (1-1) et le MC Saïda (1-1), laissant filer l'occasion de se rapprocher du sommet. L'ASM Oran a concédé une défaite frus-

trante à Tiaret (2-1) dans un duel direct pour le podium, alors que le RC Kouba a enfin retrouvé le chemin du succès en dominant le RC Arbaâ (1-0), condamnant ce dernier à une sixième défaite. En bas de tableau, l'ESM Koléa s'est rassurée en battant le WA Mostaganem (2-1), tandis que l'US Béchar Djedid a signé sa première victoire de la saison contre le GC Mascara (1-0).

GRUPE CENTRE-EST : L'US BISKRA GARDE LE CAP, LE CA BATNA SUIT LE RYTHME

Leader à l'issue de la précédente journée, l'US Biskra (17 pts) a conforté sa première place grâce à sa victoire nette à l'extérieur face au NRB Béni Oulbane (2-0). Les joueurs de Biskra confirment ainsi leur solidité et enchaînent un qua-

trième succès de rang, s'affirmant comme l'équipe la plus régulière du groupe. Derrière, le CA Batna (16 pts) reste à l'affût après son large succès à domicile contre le HB Chelghoum Laïd (4-0), lanterne rouge du classement. Le MO Béjaïa (16 pts également) s'est imposé à domicile face à la JSD Jijel (2-1) dans un duel du haut de tableau, grâce à une fin de match bien maîtrisée. Le NRB Telaghma (14 pts) poursuit sa belle série en disposant difficilement de l'US Chaouia (2-1), tandis que l'USM Annaba (12 pts) s'est relancée aux dépens du MSP Batna (4-1), un succès qui replace les Annabis dans la course au podium. Dans le bas du classement, la JS Bordj Ménaiel a concédé une nouvelle défaite à domicile face à l'IB Khemis El-Khechna (0-1) qui signe pour sa part son premier succès de la saison, tandis que le NC Magra a dominé le CR Béni Thour (2-0) et grimpe au milieu du tableau. La journée se clôturera dimanche avec le match AS Khroub - MO Constantine, entre deux formations cherchant à s'éloigner de la zone rouge.

Angleterre
Liverpool coule

Le champion d'Angleterre en titre Liverpool a concédé samedi à Brentford (3-2) sa quatrième défaite consécutive en championnat, la cinquième en six matches toutes compétitions confondues. Le large succès 5-1 mercredi à Francfort en Ligue des champions n'a été qu'une petite éclaircie dans la série cauchemardesque des Reds, sixièmes de Premier League (15 points) avant le reste de la 9e journée. Le leader Arsenal (1er, 19 pts) pourrait compter sept points d'avance s'il venait à s'imposer dimanche contre Crystal Palace (9e, 13 pts), le club qui devance Brentford (10e, 13 pts). Le parfum de crise, déjà bien prononcé, pourrait s'accroître encore dans la quinzaine à venir. Liverpool affronte en effet Crystal Palace en coupe de la Ligue, Aston Villa et Manchester City en Premier League, le Real Madrid en Ligue des champions. En attendant, l'équipe d'Arne Slot n'est plus que l'ombre d'elle-même, à l'image de Mohamed Salah, son buteur inarrêtable de la saison dernière, très longtemps transparent avant son but lumineux, mais vain, samedi à l'approche du coup de sifflet

final. L'ailier égyptien n'a quasiment rien réussi jusqu'à un magnifique enchaînement contrôle du gauche en extension, reprise du droit sous la barre transversale (89e, 3-2). Maladroits et peu inspirés devant, les Reds ont affiché de nouvelles failles inquiétantes derrière, notamment dans l'axe avec le capitaine Virgil van Dijk et son comparse Ibrahima Konaté. Le premier a concédé un pénalty en commettant une faute à l'entrée de la surface de réparation, transformé par Igor Thiago (60e, 3-1). Le second s'est fait déposer à la course par Kevin Schade (45e, 2-0), magnifiquement lancé en contre-attaque par Mikkel Damsgaard. Dango Ouattara avait été le premier à faire vaciller l'arrière-garde des visiteurs sur une reprise de volée après une longue touche prolongée par un coéquipier (5e, 1-0). Le gardien Giorgi Mamardashvili, titulaire en l'absence d'Alisson, a limité la casse sur des tentatives de Damsgaard (39e, 55e). Entre temps, Milos Kerkez a réduit l'écart juste avant la mi-temps sur un centre fort de Conor Bradley (45e+5, 2-1).

ITALIE
NAPLES, LEADER DE NOUVEAU

Quatre jours après son cauchemardesque mardi de Ligue des champions, Naples a rebondi samedi en dominant le choc de la 8e journée du Championnat d'Italie contre l'Inter Milan (3-1) pour reprendre les commandes de la Serie A. Le Napoli, comme son entraîneur Antonio Conte, prêt à en venir aux mains avec le capitaine de l'Inter et son ancien joueur Lautaro Martinez, a du caractère. Eparpillé par le PSV Eindhoven mardi (6-2) et en plein doute après deux défaites sur ses trois derniers matches de championnat, le champion en titre est sorti de cette mauvaise passe avec brio. Il n'a laissé aucune chance à l'Inter, son dauphin pour un point de la saison dernière, inhabituellement fébrile en défense. Kevin de Bruyne sur pénalty (33e), Scott McTominay d'une superbe demi volée (54e), et André-Frank Anguissa au terme d'un exploit personnel (66e), ont coulé l'Inter qui restait pourtant sur sept victoires consécutives toutes compétitions confondues. Les vice-champions d'Italie et d'Europe 2025, toujours privés de Marcus Thuram, sont revenus à 2-1 grâce à un pénalty de Hakan Calhanoglu (59e). Mais les Nerazzurri ont manqué de réussite, notamment en fin de première période où ils ont frappé les poteaux napolitains à deux reprises, et se sont faits surprendre à plusieurs reprises en contre. Le Napoli a repris les commandes de la Serie A avec ses 18 points, soit un de plus que l'AC Milan (2e), tenu la veille en échec à domicile par Pise (2-2). L'Inter a de son côté rétrogradé à la 4e place (15 pts). "On a affronté l'équipe, à mon avis, la plus forte d'Italie et on a réussi un très bon match malgré les absences de joueurs importants", s'est réjoui Conte sur la plateforme DAZN. Mais la belle soirée de Naples a été assombrie par la sortie prématurée de De Bruyne. L'international belge s'est blessé à la cuisse droite en marquant son penalty et incapable de marcher a dû être soutenu par deux soigneurs pour regagner les vestiaires. Il est revenu ensuite au bord du terrain en s'aidant de béquilles. Ni la nature de sa blessure, ni la durée de son indisponibilité ne sont encore connues.



FRANCE

L'OM détroné à Lens

Plus rien n'arrête les Sang et Or, qui, depuis leur succès fondateur lors du derby du Nord (3-0), ont remporté trois rencontres et concédé un match nul à Rennes, en évoluant quasiment toute la rencontre en infériorité numérique, en quatre matches. À l'inverse, Marseille connaît un coup d'arrêt après une première défaite mercredi à Lisbonne contre le Sporting (2-1). Cette fois, les joueurs de Roberto De Zerbi ont manqué d'imagination à Bollaert, bien contenus par le bloc lensois, et n'ont pas pu être sauvés par les inspirations d'Igor Paixao, soliste génial ces dernières semaines, plus discret et maladroit samedi soir. L'autre détonateur habituel des Olympiens, Mason Greenwood, a lui réussi à mettre son équipe sur la bonne voie en ouvrant le score d'une reprise limpide à l'entrée de la surface de réparation lensoise (17e), bien servi par Timothy Weah. L'Anglais est revenu à hauteur de Joaquin

Sale semaine pour l'OM: battu par le Sporting en Ligue des champions, le club phocéen a enchaîné une deuxième défaite à Lens (2-1) en Ligue 1, samedi soir au Stade Bollaert, et abandonne la première place. Cette défaite fait descendre Marseille au troisième rang (18 points), au profit du Paris Saint-Germain, qui récupère la première place (20 pts) grâce à son net succès, dans l'après-midi à Brest (3-0), juste devant les Lensois, désormais deuxième (19 pts).

Panichelli en tête du classement des meilleurs buteurs du championnat (sept buts), une semaine après son quadruplé contre Le Havre.

LE CAUCHEMAR DE PAVARD

Mais son équipe a connu une toute autre soirée cette fois, qui a commencé après vingt minutes de jeu, quand Benjamin Pavard, formé chez le rival honni, le LOSC, a fait faute dans sa surface sur Odsonne Édouard. L'attaquant a transformé le penalty d'une délicieuse panenka (23e), après que Florian

Thauvin lui a donné la possibilité de le tirer. Placé en défense centrale à la place du capitaine Leonardo Balerdi, que De Zerbi avait choisi de faire débiter sur le banc, Pavard a vécu une soirée cauchemardesque. C'est le champion du monde (2018) qui a offert la victoire aux Artésiens en marquant un but contre son camp après un corner (53e). Les joueurs de Pierre Sage ont encore démontré qu'ils avaient fait des coups de pied arrêtés leur spécialité cette saison en marquant leur troisième penalty et leur sixième but après un corner. C'est sous les huées de Bollaert que Pavard a ensuite été remplacé, dès la 61e minute. Marseille a ensuite mis la pression sur les Lensois, dominant, comme durant tout le match, le ballon (68% de possession), sans parvenir à porter véritablement le danger sur les cages gardées par Robin Risser. Un chiffre témoigne de la maladresse marseillaise: seules trois de leurs 17 frappes ont été cadrées. Au contraire, c'est Lens qui a été tout proche du K.O., mais Geronimo Rulli a été impressionnant pour repousser une tête de Florian Thauvin sur sa ligne (62e), un centre transformé en tir de Matthieu Udol (71e) et une frappe à bout portant de Mamadou Sangaré (90e+1).

AVEC 950 BUTS AU COMPTEUR
Ronaldo poursuit sa suprématie

Il est éternel. A 40 ans, Cristiano Ronaldo continue à marquer le football de son empreinte. Et samedi, le Portugais a contribué à la victoire d'Al Nassr, qui a conservé sa place de leader du championnat saoudien, sur la pelouse d'Al Hazem (2-0). Après l'ouverture du score de son compatriote Joao Felix (25e), CR7 a parachevé le succès des siens en concluant une superbe action collective, envoyant sans trembler le ballon au fond des filets après un très bon centre venu de la droite (88e). Un but qui lui permet de franchir une nouvelle barre symbolique: celle des 950 buts en carrière. Il se rapproche ainsi de l'une

de ses dernières obsessions, celle d'atteindre la barre très symboliques des 1.000 buts. "Je veux d'abord atteindre les 900 buts, puis les 1000. Mais avec une différence: tous mes buts sont filmés, j'ai des preuves", avait-il lancé sur sa chaîne Youtube en août 2024, dans une référence assez claire à Pelé par exemple ou même à Romario. "Les records viennent naturellement, comme vous le savez. Je ne bats pas de records, ce sont les records qui me hantent. Donc je suis content", avait-il déclaré quelques jours plus tard après avoir inscrit son 900e but.

DE NOMBREUX AUTRES RECORDS

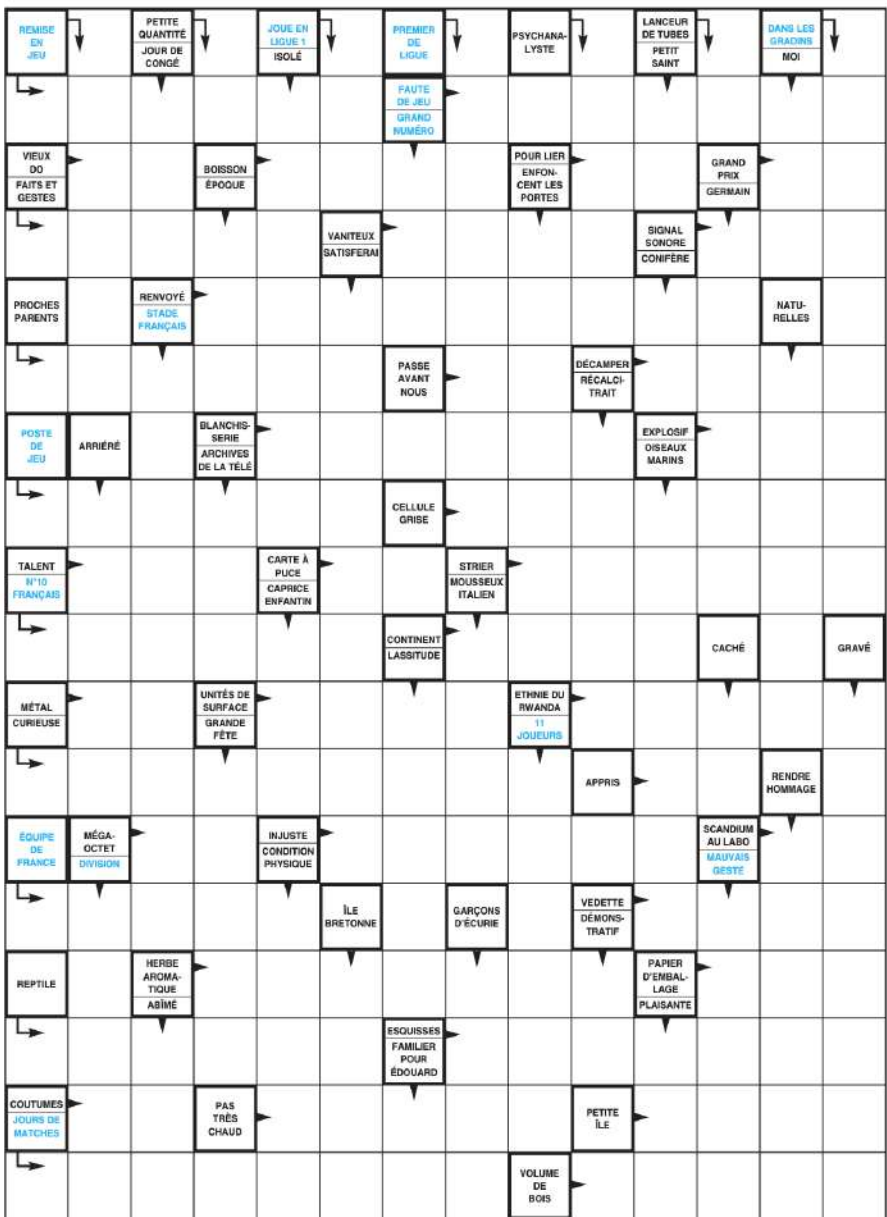
Le Portugais a inscrit 34 buts et délivré trois passes décisives en 38 matchs cette saison. Une saison au cours de laquelle il a déjà battu de nombreux autres records. Lors de la finale de la Supercoupe d'Arabie saoudite, il a inscrit son 100e but avec Al-Nassr, devenant le premier joueur de l'histoire à marquer 100 buts dans quatre pays différents, et avec sa sélection nationale - 450 au Real Madrid, 101 à la Juventus, 145 à Manchester United, désormais 106 avec Al Nassr, et 143 avec le Portugal. En marquant plusieurs fois

contre la Hongrie (2-2) lors de la deuxième trêve internationale, CR7 est également devenu le meilleur buteur de l'histoire des qualifications de la Coupe du monde de football. En dehors des terrains, Cristiano Ronaldo a aussi explosé un plafond de verre. En fin de contrat avec Al Nassr en juin dernier, la star portugaise a rempilé pour deux saisons au même tarif que le bail précédent soit 400 millions d'euros jusqu'en 2027. Ce qui a permis au quintuple lauréat du Ballon d'or de devenir le premier footballeur milliardaire avec une fortune estimée aux alentours de 1,4 milliard d'euros selon le média spécialisé dans la finance Bloomberg.

LES MOTS FLÉCHÉS

- I. Crac Boum Hue, comme le chantait Jacques Dutronc.
- II. Il dégaze sur commande.
- III. C'est tout flou !
- IV. Equilibre un flux. Prénom du père de Nestor.
- V. Chef arabe. Particule atomique.
- VI. Possessif. Les deux extrémités de l'eunuque. Prénom féminin.
- VII. Bagatelle. Conforme à la loi.
- VIII. En plein dedans. Parfois d'ivoire. Un demi-gamin de Paris.
- IX. Cristal de grâce.
- X. Entreprise en solo. Plaque tout.

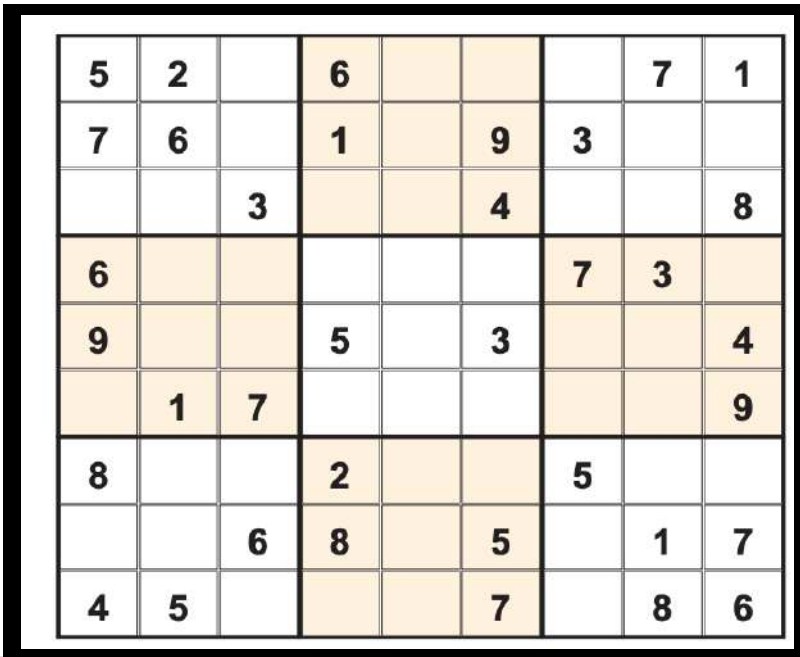
1. L'ex-dame du téléphone, dans les années 50.
2. Pris dans les glaces. Premier département de France.
3. Monnaie d'échange internationale. Un tout petit peu de brioche.
4. Hors norme.
5. Un prénom de Poulain, au cinéma. Langue du sud.
6. Pistolet électrique. Prénom féminin.
7. Jamais vieux. Changeât d'air.
8. Changement de peau. Dieu solaire.
9. Relatif au nouveau-né.
10. Signal sonore



Le mot-mystère est :
FINALE

ACHAT	CLASSE	GOMME	MERCREDI	REVEIL
AGENDA	COLLEGE	GOUTER	MINUTIE	SEMAINE
AUTOMNE	COPAINS	INSTITUTEUR	PARENTS	SCOLARITE
BABYSITTING	CRAYON	LISTE	PRECIS	SPORT
CAHIER	ENTRER	LIVRE	PUNIR	TRAC
CALCULATRICE	FEUTRE	LYCEE	RECREATION	TRAIN
CANTINE	FIGURE	MAITRE	REGLE	TRAVAIL
CARTABLE	FRAICHEUR	MATIERE	RENTREE	TRIMESTRE

SUDOKO

[illegible]

SUDOKO — LES MOTS CROISÉS



La Casbah, Ali La Pointe, Ben Barka

Les dernières parutions des Editions du Chélif au Sila 2025

Portée par le journaliste Ali Laïb, la jeune maison d'édition du Chélif s'avance au Salon international du livre d'Alger (SILA), du 29 octobre au 2 novembre, avec une programmation aussi ambitieuse qu'éclectique. Entre la mémoire d'Ali La Pointe, l'énigme Ben Barka, les légendes de la Casbah ou encore la voix d'une jeune autrice de Chlef.



■ Par Mahdi Boukhalfa

Les éditions du Cheliff, une jeune et ambitieuse maison d'édition, drivée par le journaliste au long cours Ali Laïb, brave les difficultés de l'édition en Algérie, et elles sont nombreuses et pas seulement d'ordre financier, pour présenter au prochain Salon international du livre d'Alger (SILA, 29 octobre 2025) ses sorties littéraires, avec des thématiques riches, aussi variées qu'éclectiques, alternant l'histoire de la révolution, le roman ou les légendes urbaines, tout autant que des livres d'investigations dont celui sur l'enlèvement et l'assassinat du leader de l'opposition marocaine des années 1960, Mehdi Ben Barka.

Il y a tout d'abord le roman de Rachid Ezziane "Moi, Ali La Pointe, l'enfant terrible de la Révolution", qui revient sur la vie et l'héroïsme de l'enfant de Miliana. Alger et sa Casbah, le Mouloudia, le rejet viscéral du colon, et, bénédiction, l'adhésion aux idéaux de la révolution. Rachid Ezziane revient ainsi à travers son roman sur les péripéties de la vie urbaine et révolutionnaire d'Ali La Pointe.

C'est dans cet élan que les Editions du Cheliff rééditent l'opus de l'Histoire de la Casbah, "Alger, Légendes urbaines" (1542-1962) de Mahdi Boukhalfa. Un voyage dans le temps de la Régence à travers les époques et les tentatives de conquêtes d'El Mahroussa par les Espagnols, en 1542 et en 1775. Mahdi Boukhalfa revient dans cet ouvrage sur l'histoire intime de la Casbah, en particulier les événements qui

ont conduit Ali La Pointe à épouser les idéaux de la révolution et le nettoyage de la vieille médina de sa pègre, les "Houzyas", à coups de mitraillettes et de liquidations des "collabos" et des "traîtres".

Par ailleurs, les Editions du Cheliff nous proposent également le nouvel ouvrage de Mahdi Boukhalfa, le troisième qu'il écrit sur le Maroc et où il revient sur l'un des attentats les plus énigmatiques de l'histoire contemporaine, non encore résolu à nos jours, un assassinat politique qui n'a pas encore dévoilé, 60 ans après les faits, toutes ses ramifications, et, surtout, ses véritables auteurs et commanditaires. "Ben Barka, Pourquoi ?" revient ainsi sur l'attentat de l'opposant au roi Hassan II des années 1960, et sa liquidation. Mahdi Boukhalfa, retrace à travers l'histoire du fondateur du parti socialiste marocain l'UNFP, les événements qui ont précédé et suivi son enlèvement, y compris l'attentat manqué d'Alger en janvier 1965. A noter que la parution de "Ben barka, Pourquoi ?" au Sila du 29 octobre2025, coïncide jour pour jour avec l'anniversaire de la date de son enlèvement et sa disparition à Paris, le 29 octobre 1965.

Autre nouveauté rafraichissante des Editions du Cheliff pour ce Sila, le livre en anglais du jeune Chélifois Ryad Bélaid, 25 ans. Le livre "The Darkness Inside My Thoughts" de Ryadh Belaïd, qui en est à son troisième ouvrage, est un recueil de nouvelles qui reviennent invariablement sur ses réflexions personnelles, écrites par une personne aux prises avec des bouleversements émotionnels, des doutes et les ombres du passé. Le récit capture des moments de chagrin, de

déception et de réflexion excessive, entremêlés de lueurs d'espoir et de prises de conscience personnelles. Les thèmes de l'amour, du regret, de l'isolement et de la recherche de la paix intérieure traversent le livre, reflétant le conflit intérieur de l'auteur entre la recherche du bonheur et l'acceptation de l'inéluctabilité de la douleur. Tandis que l'auteur lutte pour aller de l'avant, le livre témoigne de la résilience de l'esprit humain et du pouvoir de la découverte de soi face à des défis insurmontables.

Le Silence d'Amira Boubacha, également native de Chlef, est un roman captivant écrit en arabe qui raconte qu'à l'ombre des mots, une femme est née de ses cendres, et raconte des histoires inachevées, des secrets qui se sont échappés de ses flammes, et des douleurs qui ont revêtu les traits du silence pour ne pas être vues. Elle avance au fil des chapitres d'un pas hésitant, se cherchant entre l'extinction et la lumière, entre ceux qui sont partis sans dire adieu, et entre les chemins qui l'ont menée à ses histoires les plus profondes. Ce livre ne raconte pas une histoire, mais des chemins. Cette femme a grandi avant son temps.

Par ailleurs, dans le volet Histoire, les Editions du Cheliff nous proposent un ouvrage écrit simultanément en langue arabe et française sur l'héroïne et moudjahida Hassiba Ben Bouali. "Hassiba Ben Bouali, une icône algérienne" est un récit qui retrace la vie de cette combattante, qui a donné sa vie pour que vive l'Algérie. Un récit émouvant !

M'hmed Houaoura, avec son "Ahmed Noufi, un chahid Cherchelois" revient lui également sur les héros, beaucoup inconnus, de la guerre de libération nationale. Présentement, il retrace l'itinéraire militant et combattant du héros Ahmed Noufi, qui avait mené une opération commando réussie contre un détachement de l'armée coloniale près de Cherchell le 28 février 1957. Il meurt cependant dans cette attaque qui s'est soldée par l'élimination de tout un détachement de la soldatesque de l'armée coloniale.

Et puis il y a le joyau de cette collection spéciale Sila-2025, l'ouvrage-témoignages "10.10.1980" sur le séisme de 1980 qui avait ravagé la ville d'El Asnam, rebaptisée depuis Chlef. Un travail minutieux d'Ali Laïb, par ailleurs directeur de l'hebdomadaire Le Cheliff, sur la base de témoignages de rescapés notamment, ou de ceux qui ont vécu, de loin ou de près les jours terribles de cette catastrophe. Un recueil émouvant de témoignages sur les moments difficiles de la catastrophe et comment les gens de l'ex-El Asnam ont vécu ces événements douloureux. A lire et faire lire.

Pour le mot de la fin, il y a lieu de souligner qu'avec de faibles moyens, les Editions du Cheliff arrivent à publier une vingtaine d'ouvrages par an, et, surtout, à éditer à compte d'auteur ou d'éditeur, ce qui est rare dans le paysage littéraire national, de jeunes talents en leur donnant la chance d'être publiés, lus, encouragés par leur lectorat à travers le Salon du livre de Chlef, organisé au mois de mai de chaque année.

M.B.

Avec le Panorama du film sahraoui, le cinéma algérien s'engage pour la liberté

Les activités de la manifestation culturelle « Panorama du film sahraoui » se sont ouvertes samedi à la Cinémathèque d'Alger, sous le thème évocateur « Cinéma pour la liberté ». L'événement, organisé par le Centre algérien du cinéma (CAC) sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, se veut un hommage à la lutte du peuple sahraoui face à l'occupation marocaine et à son combat pour le droit à l'autodétermination.

En inaugurant cette semaine cinématographique, Adel Mekhelfia, directeur de la Cinémathèque d'Alger, a rappelé la portée symbolique de cette initiative, qu'il décrit comme « une prise de position culturelle et un engagement moral aux valeurs du 7^e art lorsqu'il se place du côté des opprimés ». Pour lui, l'événement célèbre avant tout « la caméra qui, depuis toujours, consigne la vérité et donne

la parole à ceux qui en sont privés ». Mekhelfia a également réaffirmé la constance des positions algériennes en faveur des causes de libération nationale, soulignant que le soutien au peuple sahraoui « n'est pas une position conjoncturelle, mais un engagement national ancré, l'un des principes fondamentaux de la politique extérieure de l'Algérie ».

Parmi les premières projections, le public a pu découvrir un long métrage documentaire du réalisateur algérien Rabah Slimani, consacré à la lutte du peuple sahraoui pour l'indépendance. Le film revient sur le mur de séparation érigé par le Maroc au début des années 1980, une barrière militaire de plusieurs milliers de kilomètres qui divise encore aujourd'hui le territoire. À travers le regard d'un groupe d'étudiants d'une école de cinéma des camps de réfugiés sahraouis, Slimani retrace la préparation de leur film de fin d'études, « Le

mur de la honte », symbole d'un engagement à la fois artistique et politique.

Jusqu'au 27 octobre, le Panorama du film sahraoui proposera un programme alternant projections, débats et ateliers de formation consacrés à l'expérience du cinéma sahraoui et à son rôle dans les mouvements de libération. Les participants reviendront notamment sur le parcours de l'École du cinéma sahraoui, créée dans les camps de réfugiés pour former de jeunes réalisateurs capables de raconter leur propre histoire.

Deux autres œuvres seront présentées dans les prochains jours : « La femme sahraouie », qui met en lumière le rôle central des femmes dans la résistance et la préservation de la mémoire, et « Le droit de vivre », un plaidoyer visuel pour la justice et la dignité du peuple sahraoui.

R.C.

Clôture du Festival national de la création féminine À Hussein Dey, la créativité des femmes du Sud mise à l'honneur

La dixième édition du Festival national de la création féminine s'est achevée vendredi à la villa Boukline, à Hussein Dey, dans une atmosphère mêlant élégance, émotion et fierté. Ce rendez-vous, devenu incontournable pour la valorisation du talent féminin algérien, s'est conclu par un défilé de mode réunissant plusieurs stylistes et créateurs venus présenter leurs dernières collections, inspirées des traditions du pays et des savoir-faire du Sud.

Cette édition 2025 a rendu un hommage appuyé à la femme du Grand Sud algérien, gardienne d'un patrimoine culturel séculaire. Près de soixante-dix exposantes, issues pour la plupart des régions méridionales, ont animé les différents espaces du festival, créatrices de mode, artisanes du tissage ou de la bijouterie, artistes peintres, photographes et associations culturelles. Toutes ont mis en avant une même ambition, transmettre et réinventer les arts traditionnels.

Le festival, organisé sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, a aussi récompensé les talents émergents. Le prix du Meilleur jeune fashion designer, attribué par un jury composé de la styliste Nabila Chibah, de l'artiste plasticien Hamza Bounoua et de la chanteuse andalouse Lila Borsali, a été décerné à Islam Designer Dz, salué pour l'originalité et la finesse de son travail. Dans la catégorie dessin, le concours organisé par la société Techno a couronné la jeune Chirine Ateya, dont les illustrations ont séduit par leur sensibilité et leur maîtrise graphique.

Le défilé de clôture, particulièrement applaudi, a réuni plusieurs figures de la jeune création algérienne : Salim El Ouahchi, Zahed Abranis, Chifa Belhadj, Asma Pantaghoul, Fares Benabdeslam, Sabri Islam, Mounia Demarque Design, Malika Maouni et Lady Sakina. Leurs collections, mêlant formes contemporaines et motifs ancestraux, ont donné à voir une mode à la fois ancrée dans la tradition et tournée vers la modernité.

Les tissus brodés, les coupes asymétriques et les accessoires puisés dans les codes des grandes régions du Sud ont offert un panorama riche et nuancé de la créativité féminine algérienne. La soirée de clôture a également été marquée par une série de performances artistiques. L'association Tihijelt d'Ahrir, venue de Bordj El Houas (Illizi), a ouvert la scène avec des chants touaregs, avant de céder la place à l'association Nilia de Tindouf, dirigée par Kheira Belekhal, accompagnée de la soprano Sirine Khiari et du chœur de l'Opéra d'Alger.

Les conteuses Siham Kenouch (Alger) et Mme Belhadi (Oued Souf) ont ensuite captivé le public par leurs récits inspirés du terroir saharien, où se mêlent sagesse populaire et poésie orale.

Le festival a enfin rendu un hommage émouvant à Badi Lalla et Hasna El Becharia, deux figures emblématiques de la musique du Sud algérien. En présence du commissaire du festival, Sid Ali Benmerabet, et de Nadia Chriet, conseillère du ministère de la Culture et membre du commissariat, un tableau souvenir a été offert à Aïcha, la fille de Badi Lalla.

Clôurant dix jours de rencontres, d'expositions et de performances, cette édition du Festival de la création féminine a confirmé le rôle central des femmes artistes dans la préservation et la réinvention du patrimoine algérien.

R.C.

16



- Alger 42°
- Ouargla 29°
- Oran 30°
- Constantine 41°

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
05:34	12:54	15:55	18:26	19:45

Des sessions de formation au profit des juges

Du 26 au 30 octobre, le ministère de la Justice organise des sessions de formation à destination des juges. Ces sessions leur permettront de mettre à jour leurs connaissances et de s'adapter aux nouvelles évolutions législatives et réglementaires, indique un communiqué du ministère publié sur sa page Facebook. Concernant la formation continue des juges en exercice à l'École supérieure de la magistrature (ESM), 25 juges participeront à une session de formation por-

tant sur « L'enquête judiciaire : aspects pratiques », a précisé le communiqué. Dans le cadre de la coopération avec la Chine, « deux juges prendront part, dans la ville de Guangzhou, aux travaux du Forum sino-africain du parquet général », ajoute le communiqué. Dans le sillage de la coopération avec l'ambassade des États-Unis d'Amérique en Algérie, « 10 juges et 10 cadres bénéficieront d'une formation en langue anglaise dans le cadre du programme « Link Project 6 » », note le communiqué.



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / Lundi 27 Octobre 2025 / N° 1191 // PRIX 20DA

Politique et mémoire

Quand Tabarot prolonge le discours de Retailleau

Les déclarations du ministre français des Transports, Philippe Tabarot, ont ravivé les tensions autour du passé colonial entre la France et l'Algérie. Invité de la chaîne CNews, vendredi 24 octobre, le ministre a affirmé : « Nous ne sommes pas tenus de nous excuser ni pour le passé ni pour le présent », en réponse à une question sur d'éventuelles excuses de la France à l'égard de l'Algérie pour la période coloniale.

■ Par Younes B.

Cette déclaration a suscité de vives réactions sur les réseaux sociaux et dans une partie de la classe politique française, au moment où Paris cherche à normaliser ses relations avec Alger après une crise diplomatique survenue durant l'été 2024. Depuis la rentrée, les deux pays tentaient de relancer le dialogue sur plusieurs dossiers, notamment migratoires et économiques, après des mois de refroidissement. Fils de Robert Tabarot, ancien responsable de l'Organisation armée secrète (OAS) à Oran et figure du courant de l'Algérie française, Philippe Tabarot a déclaré être favorable à la reprise de la coopération avec l'Algérie, mais « sur la base d'une position ferme ». Le ministre, membre du parti Les Républicains, fait par-

tie des figures de droite ayant intégré le deuxième gouvernement Lecornu, formé en décembre 2024, malgré les divisions au sein de son parti. Les propos du ministre ont rapidement trouvé un écho politique. Le député de La France insoumise Thomas Portes a rappelé sur les réseaux sociaux le passé familial du ministre : « Philippe Tabarot est le fils de Robert Tabarot, l'un des fondateurs du Front de l'Algérie française et l'un des chefs de l'OAS à Oran. La colonisation, pour lui, c'est une affaire de famille. Cette nouvelle polémique intervient alors que la question mémorielle reste un point sensible dans les relations franco-algériennes. À Alger, ces déclarations sont perçues comme une marque supplémentaire du refus de la classe politique française de reconnaître la réalité du système colonial et les crimes qui en ont découlé. Alors que les



discussions bilatérales reprennent difficilement, l'épisode Tabarot vient rappeler combien la « mémoire de la colonisation » demeure un obstacle majeur sur la voie d'un apaisement durable entre les deux pays.

L'Algérie accueille les Journées du cinéma palestinien dans le monde le 2 novembre prochain

Plusieurs salles de cinéma algériennes accueilleront, le 2 novembre prochain, les Journées du cinéma palestinien dans le monde, avec au programme la projection de films palestiniens réalisés depuis le début de l'agression sioniste contre le peuple palestinien, le 7 octobre 2023, indique un communiqué du Commissariat du Festival international du film d'Alger, organisateur de l'événement. Organisé en partenariat avec FilmLab Palestine et le Centre algérien de la cinématographie, sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, cet événement se tiendra à travers les cinémathèques d'Alger, de Bejaïa, de Constantine et de

Sidi Bel Abbès, la salle Mohamed-Touri à Blida et la salle Mezzi à Laghouat. Seront projetés, dans ce cadre, des films palestiniens réalisés depuis le début de l'agression sioniste contre le peuple palestinien dans la bande de Ghaza et en Cisjordanie, le 7 octobre 2023. Le coup d'envoi sera donné par la projection du court métrage « Ma Baad » de la réalisatrice Maha Haj. Il sera suivi du documentaire « Halet Eshq » des réalisatrices Carol Mansour et Màuna Khaldi. Selon les organisateurs, la date du 2 novembre a été choisie car coïncidant avec l'anniversaire de la funeste Déclaration Balfour, à l'origine de la Nakba palestinienne, tout en s'inscrivant dans le

cadre des célébrations de l'anniversaire du déclenchement de la Révolution de libération. Un choix qui reflète « l'attachement constant de l'Algérie à la Palestine et à sa juste cause, par le cinéma, en tant qu'espace de mémoire et de résistance », estiment-ils. Les Journées du cinéma palestinien dans le monde visent à promouvoir la production cinématographique en Palestine, à renforcer la présence palestinienne sur la carte mondiale du cinéma et à mettre en lumière la Palestine comme un bastion de résistance culturelle sur la scène internationale, à travers des projections, des master-classes et des espaces d'échange entre cinéastes.

Les deux textes de loi portant création de médailles militaires au sein de l'ANP adoptés

Hier, les membres du Conseil de la nation ont adopté à l'unanimité les deux textes de loi portant création de médailles militaires au sein de l'Armée nationale populaire (ANP). Le vote de ces textes a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Azouz Nasri, président du Conseil de la nation, en présence de Nadjiba Djilali, ministre des Relations avec le Parlement, et de représentants du ministère de la Défense nationale. Avant le vote, la Commission de la défense nationale du Conseil de la nation a présenté son rapport complémentaire concernant ces deux textes de loi, affirmant qu'ils s'inscrivent dans le cadre des hautes orientations du président de la République.

Baddari trace la voie d'une université productrice de solutions

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique intensifie ses actions pour promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat dans les universités algériennes. Ces efforts se traduisent par le financement de nombreux projets étudiants dans des domaines variés : agriculture, santé, industrie, économie verte et services. Lors de sa visite à l'université de Bordj Bou Arreridj, le ministre Kamel Baddari a mis en avant cette dynamique, illustrée notamment par la première table de dissection électronique conçue par l'université de Saïda, symbole de la synergie entre recherche et entrepreneuriat. Depuis 2022, le ministère a mis en place un écosystème d'accompagnement comprenant des incubateurs, des espaces de coworking, et un encadrement dédié aux étudiants-entrepreneurs. Des partenariats avec les banques et les entreprises facilitent également le financement et le mentorat. Cette stratégie vise à transformer l'université en acteur de développement économique, capable de produire des solutions concrètes et de former des créateurs d'entreprises. Les projets financés privilégient une approche pragmatique et durable, notamment dans les secteurs de l'agriculture intelligente, du recyclage et des énergies renouvelables. Le statut d'étudiant-entrepreneur permet désormais de combiner études et création d'entreprise, soutenu par de nouveaux modules en gestion et marketing. Enfin, le rapprochement entre universités et entreprises favorise la valorisation des recherches appliquées et l'émergence d'un modèle où l'université contribue directement à la compétitivité économique nationale.

L'ANPDP participe aujourd'hui à Lisbonne à la réunion du comité de pilotage du Programme Sud V

L'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP) participera, aujourd'hui à Lisbonne (Portugal), à la dernière réunion du comité de pilotage du programme Sud V, organisée par le Conseil de l'Europe, a indiqué dimanche un communiqué de l'Autorité. Cette réunion « vise à évaluer les principaux résultats de la phase actuelle (2022-2025) du pro-

gramme Sud V et à examiner les priorités de la phase suivante, dans le cadre du programme Sud VI, qui vise à renforcer les valeurs communes entre les pays du sud de la Méditerranée et le Conseil de l'Europe, à travers le soutien aux réformes institutionnelles et le renforcement des capacités des instances nationales actives dans les domaines des droits de l'homme et de la protection des données personnelles », a précisé le communiqué. Un forum sur

l'intelligence artificielle et la gouvernance mondiale se tiendra en marge de cette réunion, le 28 octobre 2025, pour discuter des défis et des perspectives de l'intelligence artificielle en matière de respect de la vie privée et de protection des données à caractère personnel. Le programme s'achèvera le 29 octobre par une cérémonie de remise du prix Nord-Sud 2024 du Conseil de l'Europe. À cette occasion, l'ANPDP a affirmé que sa participation à cet événement

international, à travers une délégation composée de deux de ses cadres, « s'inscrit dans sa stratégie visant à renforcer sa présence aux niveaux régional et international, et à échanger des expériences avec ses homologues des États membres du programme, afin de développer le cadre national de protection des données à caractère personnel, conformément aux normes et aux meilleures pratiques en vigueur au niveau international ».